

AFRIQUE

Les tensions entre le Tchad et le Soudan menacent le Darfour

Page B 1



NÉPAL

Les manifestants sont prêts à résister contre le roi Gyanendra

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 84

LE MARDI 18 AVRIL 2006

87c + TAXES = 1\$

Produits naturels: dérapage à Santé Canada
Inondé de demandes d'homologation, l'organisme n'arrive pas à appliquer ses nouvelles normes

FABIEN DEGLISE

La majorité des médicaments dits «alternatifs» disponibles sur le marché ne répondent pas aux nouvelles normes établies par Santé Canada. Un problème induit en partie par la réticence de quelques fabricants à se conformer aux exigences fédérales, mais engendré surtout par le ministère de la Santé lui-même qui semble avoir perdu le contrôle de son nouveau Règlement sur les produits de santé naturels.

Le ministère a décidé de repousser d'un an la mise en conformité de plusieurs substances

L'application de cette réglementation a coûté à ce jour près de 35 millions de dollars. Santé Canada peine en effet à répondre aux demandes d'homologation des produits de santé naturels (tisanes, huiles essentielles, suppléments d'acide gras, probiotiques...) désormais imposées à cette industrie par le gouvernement fédéral pour mettre ce genre de produits sur le marché.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement le 1^{er} janvier 2004, près de 12 000 dossiers soumis dans les bureaux du ministère à Ottawa, a appris *Le Devoir*. Avec un traitement de six demandes par jour, selon les chiffres obtenus auprès de Santé Canada, huit années devraient être nécessaires pour venir en bout... ou encore un quart de siècle pour rendre conforme au règlement les 40 000 produits de santé naturels que le ministère se prépare à encadrer.

Au moment de l'adoption de cette réglementation, Santé Canada s'est donné jusqu'en 2010 pour parachever ce processus d'encadrement.

Effets secondaires

Pour le consommateur, ce dérapage est aujourd'hui palpable. Une visite dans plusieurs magasins d'aliments naturels et pharmacies de Montréal a permis en effet de constater la semaine dernière qu'aucune des substances visées par les nouvelles règles fédérales n'affichait actuellement un numéro de produit naturel (NPN). C'est le cas des compléments d'acide gras de type oméga-3, de la glucosamine, de l'huile essentielle de menthe poivrée, des enzymes de papaye et même des timbres de nicotine (pour arrêter de fumer) pour ne citer qu'eux. Ces produits, comportant des risques potentiels pour la santé selon Santé Canada, devraient pourtant présenter cette information au public depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les uns et le 1^{er} janvier 2005 pour d'autres.

VOIR PAGE A 8: SANTÉ



ERIC GAILLARD REUTERS

ÉCONOMIE

La France redevient une terre de prospection pétrolière

À lire en page B 5

INDEX

Annonces	B 2	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Culture	B 8	Monde	B 1
Décès	B 2	Mots croisés	B 4
Économie	B 5	Sudoku	B 4
Éditorial	A 6	Télévision	B 6

La terreur frappe à Tel-Aviv



RAAMAN COHEN REUTERS

Des blessés reçoivent les premiers soins sur les lieux d'un attentat suicide qui a fait au moins dix morts hier dans une sandwicherie de l'ancienne gare routière de Tel-Aviv. Il s'agit du pire attentat suicide à survenir en Israël depuis celui de Beersheva, qui avait fait seize morts le 31 août 2004.

Le Hamas qualifie de geste d'autodéfense un attentat suicide qui a fait au moins dix morts

ÉRIC DESROSNIERS

Au moins dix personnes ont perdu la vie et des dizaines d'autres ont été blessées, hier, à Tel-Aviv, lors du pire attentat suicide à avoir frappé Israël depuis août 2004.

L'attentat, revendiqué par le mouvement radical palestinien Jihad islamique, a été qualifié d'acte «d'autodéfense» par le nouveau gouvernement palestinien du Hamas. Un commentaire qui révèle sa «vraie nature», ont déclaré Israël et les États-Unis.

L'explosion, aux abords d'une sandwicherie bon-

dée en cette journée de fête de la Pâque juive, s'est produite quelques minutes à peine avant l'assermement du nouveau parlement israélien.

Le commerce, situé à l'ancienne gare routière de Tel-Aviv, un quartier très fréquenté par les ouvriers étrangers, avait déjà été la cible d'un attentat à la bombe en janvier. La déflagration s'est produite à l'heure du dîner, quelques instants après que le gardien de sécurité eut demandé à un jeune homme, qui voulait entrer, d'ouvrir le sac de sport qu'il transportait.

L'auteur de l'attentat serait Samir Hamad, un Pa-

lestinien de 21 ans originaire d'un village de la région de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie. Le Jihad islamique a diffusé hier un enregistrement vidéo le montrant, ceint d'un bandeau noir, en train de lire son testament et de brandir un fusil et un coran. L'attentat se voulait un geste d'appui aux personnes détenues par Israël et une riposte «aux massacres israéliens et au siège imposé» aux Palestiniens.

La bombe était chargée de clous, de vis et d'autres morceaux de métal pour faire le maximum de dégâts.

VOIR PAGE A 8: TEL-AVIV

L'ENTREVUE

Contestataire de l'intérieur

L'essayiste marocaine Asma Lamrabet souhaite la reconnaissance d'un féminisme islamique

Entre un islam rigoriste qui infériorise les femmes et un modèle d'émancipation à l'occidentale qui prend ses distances de la religion, une troisième voie commence à émerger. Auteure de deux ouvrages qui proposent une lecture féministe des textes musulmans, la médecin marocaine Asma Lamrabet incarne cette nouvelle mouvance qui tente de réconcilier islam et droits des femmes. Elle était récemment de passage à Montréal, à l'invitation du groupe Présence musulmane.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Hématologue à l'hôpital pour enfants de Rabat, au Maroc, Asma Lamrabet se définit à la fois comme une «féministe» et une «born again muslim», précisant à la blague que ce terme ne l'apparente aucunement, idéologiquement, à George Bush.

Jeune adulte, Mme Lamrabet était «assez révoltée» par rapport à un islam «sclérosé où on cautionnait l'oppression des femmes au nom du religieux». Non pratiquante, elle s'inscrivait dans la lignée de la lutte féministe occidentale qui prenait ses distances avec la religion.

Quinze ans plus tard, elle porte maintenant le voile et explique que le modèle laïque d'émancipation des femmes a été un échec dans les pays musulmans, où il est perçu comme une autre manifestation de colonialisme. «Qu'on le veuille ou non, l'islam est incontournable dans nos sociétés.»

Que s'est-il donc passé entre-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Asma Lamrabet

temps? Elle est retournée «aux sources», lire le Coran, les textes sur la vie du prophète Mahomet et les nombreux documents d'exégèse. «Il y avait un décalage énorme entre ce que disait le Co-

ran, les textes scripturaires et les interprétations complètement machistes et misogynes que certains savants musulmans en ont faites.

VOIR PAGE A 8: LAMRABET

RECENSEMENT

Statistique Canada offre l'anonymat éternel

STÉPHANE BAILLARGEON

Statistique Canada offre l'anonymat pour l'éternité à ceux répondants de son nouveau recensement. Les Canadiens qui le désirent pourront indiquer sur les formulaires de l'organisme fédéral qu'ils refusent l'ouverture de leurs dossiers, que ce soit dans cent ou mille ans. Un beau casse-tête pour les historiens et les généalogistes du futur.

L'exercice de collecte de données sur la population a lieu tous les cinq ans au pays. Le recensement de 2006 débute dans un mois, le 16 mai. Il va permettre d'accumuler des informations sur les revenus ou les diplômes des répondants. Comme toujours, en vertu de la loi, seul le personnel autorisé de Statistique Canada aura accès aux questionnaires pour préserver l'anonymat des personnes sondées.

Seulement, la question se pose depuis que l'État accumule systématiquement des statistiques: combien de temps faudra-t-il attendre avant d'ouvrir les archives, avant de divulguer les noms comme toutes les données personnelles qu'elles renferment?

Après moult débats et consultations, le Parlement décidait l'an dernier d'imposer une double règle.

« Dans cette bataille pour la protection de la vie privée, les besoins des historiens, des sociologues ou des généalogistes ne pèsent pas très lourd »

VOIR PAGE A 8: ANONYMAT

• LES ACTUALITÉS •

ÉTATS-UNIS

Un Canadien soupçonné du meurtre de deux délinquants sexuels

Halifax — La police était à la recherche d'indices susceptibles de lui permettre d'établir un lien entre les meurtres de deux délinquants sexuels au Maine et le principal suspect de ces meurtres, un Canadien du Cap-Breton qui s'est enlevé la vie par la suite.

Vingt-quatre heures après le double meurtre suivi d'un suicide, la police a refusé de formuler des hypothèses sur ce qui reliait le suspect et les victimes, dont les corps ont été découverts à leurs domiciles, distants d'une quarantaine de kilomètres.

Stephen Marshall, plongeur dans un restaurant âgé de 20 ans et originaire de North Sydney, en Nouvelle-Écosse, est considéré comme un «sujet d'intérêt» dans les décès de Joseph Gray, 57 ans, de Milo, et de William Elliott, 24 ans, de Corinth, deux villages situés au nord-ouest de Bangor. Les noms et adresses des deux hommes figuraient sur un registre Internet des délinquants sexuels.

La police de l'État du Maine a indiqué ne pas être en mesure, pour le moment, d'établir de lien entre les trois hommes. Stephen Marshall a été vu pour la dernière fois au Cap-Breton jeudi.

La police du Maine a indiqué qu'un témoin a vu M. Marshall quitter les lieux du meurtre à bord d'une camionnette à Corinth dimanche matin, quelque cinq heures après le premier meurtre, survenu à Milo. Après une chasse à l'homme, la police a intercepté un autobus parti de Bangor qui approchait de Boston. Comme les policiers montaient à bord, Marshall, assis treize rangées derrière le conducteur, s'est tiré une balle dans la tête. Quand les ambulanciers sont arrivés, ils ont trouvé une autre arme en sa possession.

Presse canadienne

Le mois prochain

Michaëlle Jean se rendra en Haïti pour l'entrée en fonctions de René Préval

JENNIFER DITCHBURN

Ottawa — Michaëlle Jean avait 11 ans quand elle et sa famille ont fui la barbarie du régime duvaliériste en Haïti.

Le mois prochain, elle sera de retour dans son pays natal à titre de gouverneure générale du Canada, et partagera la tribune d'honneur avec les autres chefs d'Etat venus assister à la cérémonie d'entrée en fonctions du nouveau président d'Haïti.

Rideau Hall est encore en train de peaufiner les détails du voyage, mais, de source gouvernementale, on indiquait que, selon les plans initiaux, Mme Jean devrait assister à la cérémonie, à Port-au-Prince, le 14 mai. Elle devrait ensuite passer quelques jours supplémentaires à Haïti.

Mme Jean est née à Port-au-Prince en 1957. Son père, Roger Jean, était un enseignant qui a été poussé à l'exil par le régime dictatorial de François Duvalier. Michaëlle Jean, sa mère et sa sœur, l'ont rejoint à Montréal en 1968.

«Depuis la petite fille [...] qui a vu ses parents, sa famille, ses amis aux prises avec les horreurs d'une dictature sans merci, jusqu'à la femme qui se tient devant vous aujourd'hui, c'est tout un apprentissage de la liberté qui a vu le jour», avait déclaré Mme Jean dans son premier discours comme gouverneure générale, en septembre dernier.

Défi logistique

Le voyage constitue un véritable défi logistique pour le bureau de Mme Jean. À ce jour, le ministère des Affaires étrangères déconseille à tous les Canadiens de se rendre à Haïti, et invite les citoyens dont la présence là-bas n'est pas essentielle à envisager de partir.

«Les activités criminelles, les représailles de la police et l'anarchie persistent sur le territoire.



CHRIS WATTE/REUTERS

La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, devrait assister à la cérémonie d'assermentation du nouveau président d'Haïti, René Préval, à Port-au-Prince, le 14 mai prochain.

Les autorités locales ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité des personnes et il n'y a plus de policiers dans certaines villes», peut-on lire dans un avertissement du ministère des Affaires étrangères à l'intention des voyageurs.

Mme Jean, une ancienne journaliste de Radio-Canada, est déjà retournée à Haïti par le passé, et avec son mari Daniel Lafond, elle a adopté leur fille, Marie-Eden, il y a sept ans, à Jacmel, la ville d'où vient sa famille.

En février, Mme Jean avait évoqué l'élection qui a porté René Préval à la présidence, disant se féliciter de la réussite de ce scrutin, mené en toute sécurité et avec un taux élevé de participation. Mais on ignore son point de vue sur l'implication controversée du Canada à Haïti au cours des deux dernières années.

Le prédécesseur démocrati-

quement élu et associé de M. Préval, Jean-Bertrand Aristide, a été renversé par des rebelles en 2004.

Les États-Unis ont fourni l'avion qui a aidé M. Aristide à fuir le pays, mais il n'a obtenu aucune aide pour lui permettre de reprendre le pouvoir.

Les États-Unis et le Canada, de même que d'autres pays, ont continué à envoyer de l'argent à Haïti pour appuyer le gouvernement intérimaire du premier ministre Gérard Latortue.

Le Canada consacre 180 millions de dollars en aide à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, la MINUSTAH.

Amnistie internationale a critiqué le gouvernement Latortue, lui reprochant des atteintes aux droits de la personne et son manque d'efforts véritables pour désarmer la population.

Presse canadienne

Jean Charest et Bernard Lord signeront un accord de coopération

Fredericton — Jean Charest et Bernard Lord signeront aujourd'hui, à Moncton, une entente de coopération liant les deux provinces dans plusieurs champs d'activité, dont la main-d'œuvre.

Les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick apposeront leur signature sur cet accord qui verra à accroître les relations et échanges d'informations entre Québec et Fredericton dans quelque 25 secteurs, dont la culture, la coopération économique, les affaires municipales et régionales, le tourisme, les affaires autochtones, l'environnement, le sport et les loisirs.

Le dossier de la main-d'œuvre entre le Québec et le Nouveau-Brunswick devrait être contenu dans l'entente de coopération. Les détails concernant ce point précis demeuraient inconnus, hier.

L'opposition insatisfaite

L'opposition libérale a cependant indiqué, hier qu'elle allait déposer à nouveau son projet de loi sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction lorsque les travaux législatifs reprendront la semaine prochaine.

Le projet de loi libéral se veut une réaction au manque de mobilité de la main-d'œuvre entre le

Québec et le Nouveau-Brunswick, qui fait en sorte que plusieurs firmes néo-brunswickoises ne peuvent pas participer aux appels d'offres pour les contrats au Québec alors que les firmes québécoises peuvent librement y participer au Nouveau-Brunswick. Le projet de loi que les libéraux avaient déjà déposé interdisait aux travailleurs québécois de venir au Nouveau-Brunswick pour travailler sur des travaux publics.

«Il s'agit d'une question d'équité», a précisé le chef libéral, Shawn Graham. Chaque province doit apporter sa contribution pour réduire les barrières qui limitent les échanges commerciaux entre les provinces et, dans le cas précis de la mobilité de la main-d'œuvre, on doit tout faire pour que les autorités politiques québécoises comprennent notre point de vue. L'équité, c'est un concept qui sous-entend une certaine réciprocité», a poursuivi M. Graham.

Le premier ministre du Québec en est à sa deuxième visite officielle au Nouveau-Brunswick. En septembre 2004, il s'était présenté à Fredericton pour en savoir plus sur Services Nouveau-Brunswick et le cybergouvernement en vue d'appliquer l'expertise néo-brunswickoise au sein du gouvernement québécois.

Presse canadienne

EN BREF

Mexique : 67 morts dans un accident d'autocar

Veracruz — Un autocar transportant des touristes mexicains est tombé hier du haut d'une falaise de près de 200 m, faisant au moins 67 morts a rapporté la police, selon qui une défaillance des freins pourrait être à l'origine de

l'accident. Quatre personnes ont été blessées, et quatre autres ont survécu. Les autorités ont interrompu leurs recherches après avoir découvert 63 corps, selon le ministère de la Justice de l'État de Veracruz, où s'est produit l'accident. Les quatre autres victimes sont décédées dans des hôpitaux de la région. Le car avait quitté la ville de Guadalajara et se dirigeait vers la région de Tabasco. L'autocar, d'une capacité de 46 sièges, transportait 71 passagers. Il roulait à environ 110 km/h. — AP

Roulement de tambour, s'il vous plaît...

(Les tambours sont à l'arrière, à côté du piano.)



La voici : la toute nouvelle Passat familiale 2007. La même grâce dans les lignes que sa sœur berline. Le même confort luxueux. La même ingénierie haut de gamme avec, entre autres, l'allumage par bouton, le frein à main électronique au tableau de bord, les sièges avant chauffants et le moteur turbo de 200 chevaux, ou le V6 de 280. Et avec, en plus, une gestion intelligente de l'espace qui vous permet de charger jusqu'aux drums de votre plus vieux pour aller les perdre dans le bois. Bien équipée à partir de 31 425 \$.



Passat familiale
2007

Visitez vw.ca ou appelez le 1 888 ROULE VW pour plus de détails.



POLITIQUE



Chantal Hébert

Le message et les messagers

Sorti par ses propres moyens du tombeau dans lequel l'avait placé une bonne partie de la presse parlementaire l'automne dernier, Stephen Harper, ressuscité, ne voit pas la nécessité de ménager un groupe qui compte à ses yeux une masse critique de faux prophètes. Au cours des deux derniers mois, le nouveau premier ministre a signalé autant par le geste que par la parole qu'il entendait contrôler le rythme et la teneur de ses apparitions médiatiques ainsi que celles de ses disciples ministériels. Ces derniers s'exposent à une fin de carrière rapide s'ils embarrassent leur gouvernement à répétition, un concept presque révolutionnaire dans une capitale où l'incompétence avait largement cessé d'être un motif de congédiement ces derniers temps.

Alors qu'il était dans l'opposition, Stephen Harper en était arrivé à la conviction que la presse parlementaire — ou tout au moins sa composante anglophone — était aussi intégrée au régime libéral que les journalistes des grands réseaux des États-Unis à l'armée américaine en Irak. Aujourd'hui, tout indique qu'il voit toujours les journalistes politiques comme une cinquième colonne plus susceptible de préparer le retour au pouvoir de l'ancien régime que de véhiculer les politiques de son gouvernement.

Sans aller aussi loin, les conseillers du premier ministre font valoir que la réaction de choc de la tribune parlementaire à la distance qu'a entreprise d'établir M. Harper entre son gouvernement et les médias est proportionnelle à la place démesurée que l'équipe Martin leur avait permis d'occuper.

Le cas Martin est en effet exceptionnel et ses effets pervers, évidents. Pendant les dix ans de sa course larvée à la direction du PLC, l'ancien ministre des Finances avait entretenu avec les médias le genre de relations cordiales qui sont plus normalement la marque de commerce des politiciens d'opposition. Au moment où il est finalement devenu premier ministre, Paul Martin et sa garde rapprochée étaient à tu et à toi avec la presse parlementaire.

Dans un premier temps, la cordialité des relations de M. Martin avec les journalistes a probablement contribué à faire la différence entre une défaite et une victoire en juin 2004. En règle générale, le premier ministre libéral a davantage eu droit au bénéfice du doute que Stephen Harper. Avec le temps cependant, le cordon ombilical qui rattachait le clan Martin à la presse parlementaire est devenu une corde à laquelle son gouvernement s'est pendu.

En politique, la ligne qui sépare un chic type d'un pauvre type est souvent mince. Stockwell Day est bien placé pour en parler. Dans le cas de M. Martin, elle a été franchie au moment de la défection de Belinda Stronach. Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre avait provoqué un éclat de rire généralisé en affirmant que l'impact du recrutement de Mme Stronach sur les chances de survie de son gouvernement était d'un intérêt secon-

daire. Jamais auparavant avait-on vu la presse parlementaire rire en public d'un premier ministre.

La familiarité engendre le mépris dit un dicton anglophone. Au début de la campagne de 2004, la plupart des membres de la tribune parlementaire avaient sinon de l'affection, tout au moins du respect pour Paul Martin; un an plus tard, alors que sa seconde campagne se profilait déjà à l'horizon, la majorité des journalistes politiques avait cessé de le prendre au sérieux — avec les résultats que l'on connaît.

Au moment de la prise du pouvoir par les conservateurs en février, plus de dix ans s'étaient écoulés depuis le dernier changement de régime à Ottawa. Il suffit de parcourir les archives pour trouver la même abondance d'articles sur la non-disponibilité des ministres au moment de l'arrivée de Jean Chrétien.

M. Chrétien n'a jamais interdit aux médias l'accès au couloir attenant à son bureau, mais son gouvernement avait fait bannir les journalistes des antichambres des partis aux Communes. Et il avait décidé que ses tournées dans sa circonscription ne seraient plus communiquées à la presse parlementaire. Certains des plus éminents journalistes politiques de l'époque avaient prédit que ce geste et la culture du secret qu'il trahissait allaient lui coûter cher. On connaît la suite!

Au cours des dernières semaines, la presse parlementaire — version 2006 — a eu amplement l'occasion de constater à son tour que, dans leurs démêlés avec le premier ministre, la sympathie du public n'est pas acquise d'emblée aux journalistes. Si Stephen Harper prend un risque, ce n'est pas celui de voir son message déraiser.

Au contraire, faute d'oxygène médiatique, la controverse générée par la composition de son cabinet s'est dissipée. La visite de M. Harper en Afghanistan, le discours du Trône et la loi sur l'imputabilité ont tous projeté l'image d'un premier ministre qui sait où il va. Deux sondages publiés au cours du week-end ont confirmé que les premières impressions du nouveau gouvernement étaient favorables.

Le plus grand danger pour M. Harper réside ailleurs. Le cajolage systématique de la presse parlementaire, les échanges cordiaux entre les cabinets ministériels et les journalistes n'ont jamais eu pour objectif d'aider les médias à faire leur travail. La stratégie consiste plutôt à occuper le terrain et les esprits avec des sujets utiles pour le gouvernement, voire même à créer une certaine dépendance journalistique à l'égard de sources aussi généreuses qu'intéressées.

Le pire qui pourrait arriver à Stephen Harper, c'est que, dans la zone de vide médiatique qu'il s'acharne à créer autour de son gouvernement, s'installe quelque chose qui s'apparente davantage à du journalisme qu'à du rapportage.

chebert@thestar.ca

Chantal Hébert
est columnist politique
au Toronto Star.

Direction du PLC

Rae annoncera sous peu son entrée dans la course

Ottawa — L'ancien premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, Bob Rae, devrait annoncer officiellement au début de la semaine prochaine son entrée dans la course au leadership du Parti libéral du Canada.

C'est ce qu'ont indiqué hier des conseillers de M. Rae. On s'attend cependant que trois autres candidats se fassent connaître d'ici là.

Agé de 57 ans, M. Rae, tête le terrain politique depuis déjà plus d'un mois. Toutefois, le 8 avril dernier, il indiquait clairement dans un discours son intention d'être candidat. Selon les conseillers de l'ancien premier ministre ontarien, celui-ci dispose déjà de solides appuis au sein du parti. D'autres candidats de-

vraient se faire connaître au cours des prochains jours. On parle des députés fédéraux Maurizio Bevilacqua, 45 ans et Joe Volpe, 58 ans. Le député fédéral de la Nouvelle-Écosse Scott Brison, 38 ans, devrait pour sa part lancer sa candidature en fin de semaine prochaine. D'autres devraient suivre, comme Carolyn Bennett, 55 ans, ex-ministre de la Santé publique et le député Ken Dryden, 58 ans.

«Ce sera bientôt, mais pas cette semaine», a déclaré l'ancien gardien de but du Canadien de Montréal.

Les libéraux fédéraux choisiront leur prochain chef le 2 décembre prochain à Montréal.

Presse canadienne

Perquisitions à Montréal

L'Association mondiale tamoule est dans la mire des autorités canadiennes

L'Association mondiale tamoule est dans la mire des autorités canadiennes, qui la soupçonnent de financer directement des groupes terroristes. Des policiers ont d'ailleurs effectué une perquisition dans ses locaux montréalais la semaine dernière. Les documents saisis pourraient permettre de démontrer les liens entre cette organisation et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), ou Tigres tamouls, un groupe indépendantiste sri-lankais que le Canada a ajouté récemment à sa liste des organisations terroristes.

ALEXANDRE SHIELDS

La perquisition a été réalisée le 12 avril par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec et la police de Montréal. Aucune personne n'a été arrêtée dans les locaux de l'avenue Van Horne, dans le quartier Côte-des-Neiges, mais «plusieurs documents et des informations ont été recueillis par les policiers», a expliqué un porte-parole de la GRC, le caporal Sylvain L'Heureux.

En vertu des dispositions du Code criminel, les autorités soupçonnent l'Association mondiale tamoule d'avoir facilité «une activité terroriste», mais aussi d'y avoir participé ou non contribué, «directement ou non, dans le but d'accroître la capacité [d'un] groupe terroriste de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter».

M. L'Heureux a ajouté que cette opération n'était pas liée au fait que le Canada a mis l'organisation

des Tigres tamouls sur sa liste de groupes terroristes à peine deux jours auparavant. «On envoie un message à la communauté tamoule du pays pour montrer que le gouvernement ne tolérera pas le terrorisme ou les activités terroristes», avait déclaré le ministre canadien de la Sécurité publique, Stockwell Day, le 10 avril dernier.

Une façade

Pour Michel Juneau-Katsuya, un ancien agent du Service canadien du renseignement de sécurité, il ne fait aucun doute que l'Association mondiale tamoule «sert de façade» pour financer directement les Tigres tamouls. «Le Canada est devenu, et de loin, la plus grosse vache à lait du LTTE», a-t-il expliqué, estimant que plus de 10 millions de dollars quittent chaque année le pays pour aboutir directement dans les coffres du groupe armé. «Les pratiques des Tigres tamouls tiennent de celles du

crime organisé, selon M. Juneau-Katsuya. Ils se sont infiltrés dans tous les aspects de la vie sociale des membres de la communauté tamoule canadienne et ils sont passés maîtres dans l'art de l'extorsion. Personne n'ose les dénoncer, par peur des représailles.»

Selon un rapport de Human Rights Watch, «les Tamouls sri-lankais vivant au Canada, au Royaume-Uni et dans d'autres pays occidentaux sont victimes d'intimidation, d'extorsion et même de violence de la part des Tigres de libération de l'Eelam tamoul». Le document stipule aussi que des membres de la diaspora se sont ainsi vu dire que, s'ils ne payaient pas la somme exigée (2500 à 5000 \$), ils ne seraient pas autorisés à rentrer au Sri Lanka afin de rendre visite à leurs familles. «D'autres se virent annoncer que l'on s'occuperait d'eux ou qu'on leur donnerait une leçon s'ils n'obtempéraient pas», précise le rapport rendu public à la mi-mars.

Vers la fin 2005, «les Tigres tamouls ont lancé une campagne agressive et systématique de recherche de financement au Canada et en Europe, dans le but de forcer les membres et les chefs d'entreprises de la diaspora tamoule à donner de l'argent pour ce qu'ils appellent la «guerre finale» contre le gouvernement sri-lankais», selon Human Rights Watch.

Un réseau structuré

L'enquête policière tombe donc à point, puisqu'elle permettra de «remonter le réseau d'extorsion et d'en retrouver les dirigeants», selon Michel Juneau-Katsuya. Il croit d'ailleurs que cette organisation a pu développer «un réseau bien structuré au Canada en raison des lois permissives. Le LTTE est spécialiste de la contrefaçon et ils ont pu facilement produire de faux documents canadiens, comme des passeports, pour permettre à leurs dirigeants de se déplacer dans le monde». Il s'est donc réjoui de voir le groupe sur la liste des organisations terroristes, puisque, depuis des années, «il y avait un manque de volonté politique, notamment parce que trois comités électoraux de la région de Toronto comptent beaucoup de Tamouls, donc les partis ne voulaient pas intervenir». Avec plus de 250 000 tamouls installés au Canada, le pays compte la plus importante communauté de la diaspora. Il n'a pas été possible de rejoindre l'Association mondiale tamoule hier.

Les Tigres tamouls luttent depuis 1983 contre le gouvernement sri-lankais pour la création d'un État tamoul indépendant et sont responsables de plusieurs attentats meurtriers. Plus de 64 000 personnes sont décédées depuis le début du conflit.

Le Devoir

Stockwell Day parlera de sécurité aux frontières avec son homologue américain

Ottawa — La mise au point d'un système de vérification d'identité sécuritaire pour les voyageurs qui traversent la frontière canado-américaine sera au centre des discussions lors de la rencontre entre le ministre fédéral de la Sécurité publique, Stockwell Day, et le secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis, Michael Chertoff, aujourd'hui, à Washington.

A compter de la fin de 2007, conformément à une loi adoptée par le Congrès en 2004, les États-Unis exigeront des voyageurs qu'ils présentent un document de sécurité personnalisé lorsqu'ils franchiront la frontière par voie terrestre.

Toutefois, la nouvelle loi, la «Western Hemisphere Travel Initiative», doit entrer en vigueur vers la fin de cette année pour les voyageurs qui entreront aux États-Unis par voie aérienne. Le Canada juge ce délai trop court et a demandé plus de temps à l'administration Bush pour s'y préparer, ce qui lui a été refusé.

Le département d'État américain travaille actuellement à la mise au point d'une carte à puce de haute technologie qui pourrait prendre la relève des passeports.

La semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, estimait que les Canadiens devraient pouvoir entrer aux États-Unis en montrant leur passeport, mais rien n'indique que la position américaine ait changé à ce propos. Quant à la position canadienne en la matière à la veille des discussions d'aujourd'hui, on n'en sait pas grand-chose.

Toutes les options sont sur la table, a déclaré un porte-parole de M. Day, en refusant toutefois d'en dire plus. «Tout ce que je peux dire, c'est que nous examinons toutes les propositions», a ajouté Melissa Leclerc. On ne va pas négocier en public ou devant les médias. Une fois la rencontre terminée, M. Day pourra en dire bien davantage.»

Beaucoup d'inquiétude

Des deux côtés de la frontière, les exportateurs et les entreprises qui vivent du tourisme ont montré beaucoup d'inquiétude devant les changements prévus, estimant que toutes ces nouvelles mesures de sécurité pourraient avoir un impact économique néfaste sur l'économie.

Lors de sa première rencontre avec le ministre MacKay, la semaine dernière, à Washington, la secrétaire d'État Condoleezza Rice avait dit tenir compte de ses inquiétudes, mais elle avait ajouté que rien n'empêcherait la nouvelle législation sur la sécurité d'entrer en vigueur.

«La loi sera appliquée», disait-elle, jeudi après la rencontre, mais elle signalait que le Canada aurait son mot à dire sur le type de carte d'identification personnelle qui sera adoptée.

Certains politiciens américains sont toutefois encore plus radicaux en matière de sécurité et proposent ni plus ni moins que la construction d'une clôture de sécurité entre le Canada et les États-Unis.

Presse canadienne



Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Stockwell Day



Alain MESSIER
DICTIONNAIRE
ENCYCLOPÉDIQUE ET
HISTORIQUE DES
PATRIOTES 1837-1838

L'auteur révèle les traces de plus de 5000 patriotes.

608 pages - 29,95 \$

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Alain MESSIER
DICTIONNAIRE
ENCYCLOPÉDIQUE ET
HISTORIQUE DES
COUREURS DES BOIS

Pour découvrir l'origine mystérieuse des Amérindiens.

512 pages - 21,95 \$

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX
Lady-Datejust
Acier et or jaune 18 carats

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Des actionnaires de Sears Canada veulent empêcher son achat

Toronto — Trois actionnaires de Sears Canada menacent de se tourner vers les tribunaux afin d'empêcher la prise de contrôle du détaillant par sa maison mère Sears Holding Corp. pour 908 millions de dollars.

Les firmes Hawkeye Capital Management LLC, Knott Partners Management LLC et Pershing Square Capital Management LP ont fait savoir hier qu'elles avaient formé un groupe pour partager les coûts des procédures judiciaires.

Elles ont en outre demandé aux actionnaires qui ont déjà répondu à la proposition de la multinationale américaine de réclamer leurs actions.

Sears Holding, qui est déjà le plus important actionnaire de Sears Canada, semble considérer la fermeture du capital de sa filiale comme un fait accompli.

Aux yeux de ses adversaires, elle utilise «des tactiques coercitives afin de forcer les actionnaires minoritaires de Sears Canada à lui remettre leurs titres dans le cadre d'une offre insuffisante».

«En conséquence, le groupe a l'intention de prendre les mesures légales qui s'imposent pour freiner la transaction afin que Sears Canada demeure une société publique, ou à tout le moins, afin que les actionnaires qui souhaitent se départir de leurs titres soient traités équitablement», peut-on lire dans un communiqué transmis par le regroupement.

Insatisfaits

Les firmes membres du groupe contrôlent directement ou indirectement plus de 8,2 millions d'actions de Sears Canada. Cela représente environ 7,7 % des actions en circulation et 25,7 % des actions non détenues par Sears Holding.

Les fonds gérés par Pershing Square ont en outre droit à 6,9 millions d'actions de plus en vertu d'accords qui viennent à échéance en décembre.

Au bout du compte, les trois firmes qui s'opposent à Sears Holding ont un intérêt économique dans environ 14,1 % des actions de Sears Canada et 47,2 % des titres qui ne sont pas encore dans les mains de sa maison mère.

D'après des experts, ces investisseurs pourraient invoquer leur droit à la dissidence et demander à un tribunal de déterminer la valeur de leurs actions.

Selon Ron Mayers, de Valeurs mobilières Desjardins, cette procédure pourrait inciter d'autres actionnaires de Sears Canada à rejeter la proposition qu'ils ont reçue.

«On connaît l'identité de trois groupes insatisfaits, mais je crois que le mouvement est plus important que ça», a-t-il confié en précisant qu'il n'avait pas l'intention de se joindre aux protestataires.

Le porte-parole de Sears Holdings, Chris Brathwaite, n'a pas répondu aux appels de la Presse canadienne hier.

La décision de certains investisseurs d'intenter des poursuites pour faire empêcher la fermeture du capital de Sears Canada survient quelques jours après le refus du conseil d'administration de la société de se prononcer sur l'offre de 18 \$ par action de Sears Holding.

Le c.a. avait déjà rejeté une première offre à 16,86 \$ par action en s'appuyant sur une étude indépendante de Genuity Capital, qui situait la valeur du détaillant entre 19 \$ et 22,25 \$ par action. D'après la firme, l'offre bonifiée demeure insuffisante.

Selon Ron Mayers, quelques investisseurs croient qu'ils pourraient obtenir jusqu'à 30 \$ par action.

Hier après-midi à la Bourse de Toronto, l'action du détaillant canadien a clôturé la séance à 18,44 \$ en hausse de 0,09 \$.

Presse canadienne

Procès Enron: Jeffrey Skilling plaide la bonne foi

La saga de la faillite du groupe Enron s'est poursuivie en cour hier avec le contre-interrogatoire de l'ancien p.-d.g. de la société, Jeffrey Skilling, qui continue de clamer son innocence.

Houston — Jeffrey Skilling, l'ancien p.-d.g. d'Enron, a plaidé hier la bonne foi et l'ignorance pour expliquer les importantes ventes d'actions effectuées avec ses proches avant la faillite du groupe de courtage en énergie.

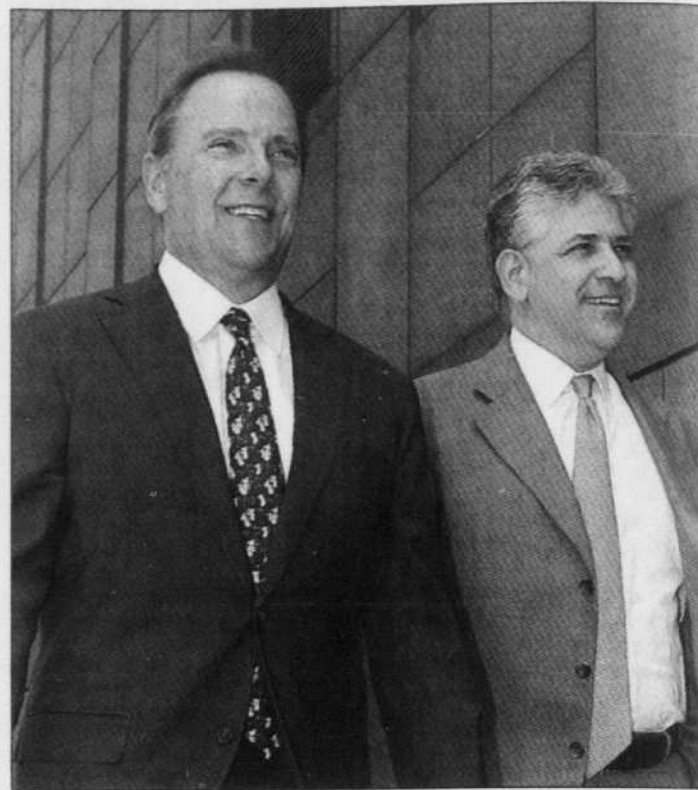
L'accusation s'est concentrée hier, au premier jour de son contre-interrogatoire, sur la vente pour plus de 60 millions de dollars d'actions d'Enron effectuée par Jeffrey Skilling, 52 ans, dans les mois qui ont suivi sa démission du poste de p.-d.g. en août 2001 et avant la faillite d'Enron en décembre de la même année. Pour sa défense, il affirmait qu'il entendait ainsi «diversifier» son portefeuille, car il était inquiet pour l'économie américaine après les attentats du 11 septembre 2001.

La semaine dernière, lors de sa déposition, il s'était affirmé «absolument innocent» des accusations de malversations portées contre lui concernant la comptabilité d'Enron, affirmant que le groupe ne s'était «jamais aussi bien porté» qu'au moment de son départ.

Pas de preuves écrites

Il avait démissionné de son poste de p.-d.g. à la surprise générale en août, obligeant son prédécesseur et fondateur du groupe, Kenneth Lay, à le remplacer au pied levé. Quelques mois plus tard, Enron, dont le chiffre d'affaires approchait 100 milliards de dollars, avait fait faillite, précipitant plusieurs milliers de personnes au chômage et ruinant ses actionnaires.

Jeffrey Skilling a aussi affirmé hier qu'il ignorait que son ex-femme avait vendu pendant la même période pour 14 millions de dollars d'actions Enron et sa fiancée pour 1,5 million de dollars.



L'ancien p.-d.g. d'Enron, Jeffrey Skilling, et son avocat, Daniel Petrocelli, font leur entrée au tribunal de Houston au premier jour du contre-interrogatoire par l'accusation.

Mais l'accusation a fait part de ses doutes: «Vous étiez le capitaine du navire», a indiqué le procureur fédéral Sean Berkowitz. «C'est vous qui teniez la barre», a-t-il rappelé.

L'ex-p.-d.g. a concédé qu'il n'avait pas de preuves écrites de ses affirmations, contrairement à d'anciens subalternes qui ont témoigné contre lui et fourni des notes et des mémos pour étayer leurs accusations.

«En dernier lieu, seule votre parole compte», a souligné M. Berkowitz qui a présenté des documents selon lesquels Jeffrey Skilling a vendu des actions Enron à découvert peu après avoir démissionné de la tête du groupe, une technique qui permet de gagner de l'argent si le titre baisse. Jeffrey Skilling avait lui-même qualifié lors de sa déposition

de «vautours» les courtiers utilisant cette technique.

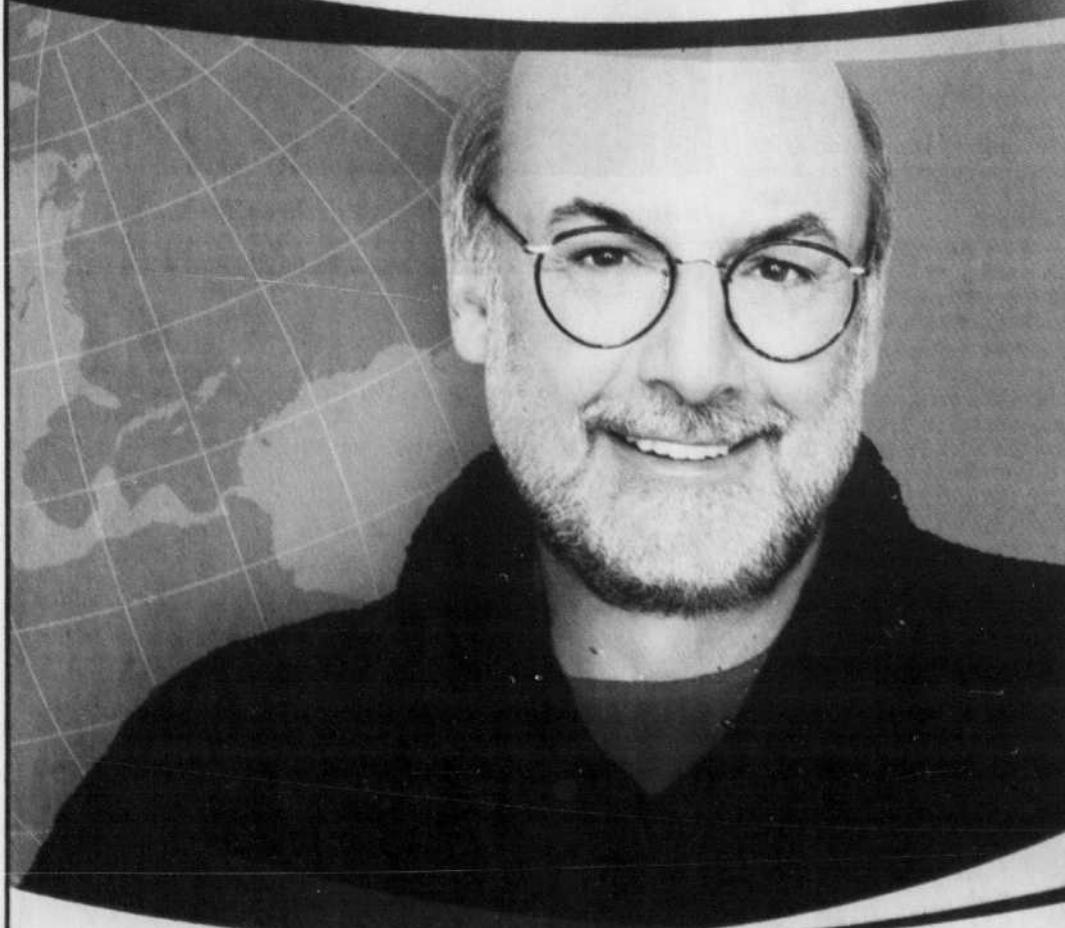
Il s'est également souvenu avec difficulté d'une réunion qu'il avait eue avec Kenneth Lay — qui est son coaccusé — le jour où l'un des responsables de la comptabilité du groupe, Sherron Watkins, avait fait parvenir à Kenneth Lay une note interne affirmant qu'Enron pourrait s'effondrer «sous une vague de scandales» concernant sa comptabilité. Mais Skilling a affirmé hier qu'ils n'avaient pas parlé de ce document avec Kenneth Lay. Le procès de Kenneth Lay et de Jeffrey Skilling s'est ouvert en janvier, et les deux hommes risquent plusieurs années de prison s'ils sont jugés coupables.

Agence France-Presse

Commencez
la journée
avec une longueur
d'avance.

HOMIER-ROY
5h

Réalisation : Stéphane Tremblay



95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

Un sommet en sept mois

Le prix du baril de pétrole brut atteint 70 \$

Londres — Le baril de pétrole brut a atteint les 70 \$ US pour la première fois en sept mois et demi hier. La hausse est associée à l'incertitude entourant la baisse des réserves d'essence aux États-Unis, à la situation chaotique au Nigeria et aux tensions liées au programme nucléaire iranien.

Le baril avait atteint un record de 70,85 \$ US le 30 août dernier, après le passage de l'ouragan Katrina sur la côte américaine du Golfe du Mexique.

Hier, sur le marché européen, le baril de pétrole léger non sulfuré pour livraison en mai s'est brièvement négocié au-dessus de 70 \$ US avant de redescendre légèrement à un peu plus de 69,70 \$ US. Il s'agit d'une hausse d'un peu moins de 0,30 \$ US par rapport au niveau de clôture de jeudi dernier.

Selon le département américain de l'Énergie, pour la semaine terminée le 7 avril, les réserves d'essence aux États-Unis ont baissé de 3,9 millions de barils

pour s'établir à 207,9 millions de barils — en baisse de près de 2 % par rapport au niveau de la semaine correspondante de 2005.

Au Nigeria, le 12^e pays exportateur de pétrole en importance dans le monde, les actions de rebelles contre des installations pétrolières menacent les exportations. Un demi-million de barils par jour sont retenus sur place, et les rebelles promettent d'intensifier les pressions.

Pour ce qui est de l'Iran, certains observateurs craignent que les exportations de pétrole de ce pays ne soient interrompues si la communauté internationale décidait de réagir au refus de Téhéran d'abandonner son programme nucléaire.

De plus, des raffineries devront temporairement cesser leurs activités quelque temps pour procéder à de l'entretien.

Associated Press

EN BREF

Le dollar en hausse

Toronto — Le dollar canadien a clôturé à 87,31 cents US, en hausse de 0,41 cent hier. Le dollar américain a terminé à 1,1454 \$ CAN, en baisse de 0,54 cent. Ces cours sont fournis par BMO Nesbitt Burns. — PC

Le Dow Jones en baisse

New York — L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la séance d'hier à la bourse de New York à 11 073,78 points, en baisse de 63,87 points, soit 0,57 % par rapport à la clôture précédente à Wall Street. De son côté, l'indice Nasdaq des valeurs technologiques a perdu 14,95 points, soit 0,64 %, à 2311,16 points. À la Bourse de Toronto, les cours ont clôturé en hausse, hier. L'indice S&P/TSX y a gagné 60,43 points, à 12 309,02. L'indice Nasdaq Canada a quant à lui perdu 0,42 point, à 509,8. — PC et AP

3,6 milliards dans les fonds communs

Toronto — Les sociétés canadiennes de fonds communs de placement ont continué d'enregistrer une entrée nette de capitaux, en mars, alors que leur chiffre d'affaires net a totalisé 3,6 milliards, en excluant les distributions réinvesties. En calculant les réinvestissements, les ventes de fonds se sont élevées à 4,7 milliards. — PC



Marie-Thérèse
LEFEBVRE

CÉLÉBRITÉS collection biographique

RODOLPHE
MATHIEU

Un compositeur remarquable

64 pages - 10,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Westcoast Connection
PROFITEZ D'UN ÉTÉ INOUBLIABLE!

Des forfaits de 18 à 42 jours
Découvrez la Californie,
la Grande Barrière de Corail,
le Grand Canyon, Banff,
Whistler, Paris, l'Alaska,
le Belize et bien plus!

- Forfaits pour adolescents actifs
- Aventures de plein air
- Aide commentaire
- Apprentissage d'une langue seconde (Espagnol, Anglais, Français)

Apprenez ou améliorez votre anglais en parcourant le monde cet été!
Voyagez séparés pour les élèves de 2e, de 3e, de 4e et de 5e secondaire et du cégep.

COMPOSEZ LE
(514) 488-8920
pour recevoir notre dépliant
— Visitez notre site web
www.westcoastconnection.com

ACTUALITÉS

Débordement du Danube



Des habitants de Fetesti, à 150 km de Bucarest, en Roumanie, tentent de rejoindre la terre ferme après avoir dû évacuer leurs maisons inondées hier par le débordement du Danube.

Roumanie, Serbie et Bulgarie sont toujours en alerte

Bucarest — Le Danube, qui a atteint ce week-end sa cote la plus élevée depuis un siècle, a inondé hier de nouvelles régions du sud-est de l'Europe, où des digues ont cédé devant la puissance des eaux.

Gonflé par de fortes précipitations et la fonte des neiges en Europe centrale, le fleuve a recouvert des milliers d'hectares de terres cultivées et chassé des milliers d'habitants.

Hier, les autorités roumaines ont évacué 3000 habitants et le double d'animaux du village de Rast, dans le sud du pays, inondé après la rupture d'un barrage. À Negoï, un village voisin, 230 personnes ont été transportées vers des abris.

A ce jour, près de 45 000 hec-

tares de terre fertile du sud de la Roumanie sont sous les eaux. Les autorités s'apprêtent à en inonder artificiellement 25 000 autres pour prévenir les risques dans les zones à forte densité démographique.

Le Danube a baissé en certaines parties du pays, mais la situation pourrait n'être que provisoire en raison de la montée des eaux observée en amont.

En Serbie, les 250 kilomètres de digues et de défenses qui protègent Belgrade ont tenu bon. Mais les autorités ne peuvent dire combien de temps ce système de protection tiendra. « Nous devons maintenant observer les effets à long terme de la pression de l'eau sur les barrages, alors que le fleuve devrait rester à un niveau élevé

pendant dix à quinze jours encore », a déclaré Goran Kamcev, qui dirige la cellule de crise mise en place par les autorités serbes.

En Bulgarie, l'eau a un peu baissé dans le port fluvial de Vidine (nord-ouest), où vivent 50 000 habitants, mais à Nikopol, une ville située en aval, la plupart des maisons sont inondées.

Une grande partie des Balkans se remet encore à peine des inondations catastrophiques de l'an dernier, qui avaient fait des dizaines de morts, dévasté des terres cultivées, détruit des habitations et des infrastructures pour un coût estimé à plusieurs centaines de millions d'euros.

Reuters

GRANDE-BRETAGNE

À 80 ans, Elizabeth II n'a pas l'intention d'abdiquer

PAUL MAJENDIE

Londres — La reine Elizabeth II d'Angleterre, qui fêtera vendredi ses 80 ans en affichant une santé insolente, reste plus populaire que jamais; il n'est donc pas question pour elle d'abdiquer, ce qui ne fait pas l'affaire de son fils aîné, le prince Charles, qui, à 57 ans révolus, se morfond dans les coulisses du pouvoir.

Même le camp, clairsemé, des républicains reconnaît que l'abolition de la monarchie restera une cause perdue tant qu'Elizabeth siégera sur le trône des Windsor. L'intéressée, qui règne depuis 1952, n'a jamais caché sa volonté de s'accrocher jusqu'à son dernier souffle, présentant même sa fonction comme « un métier pour la vie ».

L'exemple d'abdication à la néerlandaise ne tente absolument pas la reine, qui garde très présent à l'esprit le souvenir traumatisant de son père George VI. Ce dernier avait été propulsé du jour au lendemain contre son gré sur le trône en 1936 en raison de l'abdication de son oncle Édouard VIII par amour pour l'Américaine, et divorcée de surcroît, Wallis Simpson, future duchesse de Windsor.

Au terme d'une décennie tumultueuse, voire « horribilis », ponctuée de scandales, de divorces et de drames en série pour la famille régnante, Elizabeth II jouit actuellement d'un retour de popularité parmi ses sujets. Un Britannique sur dix aujourd'hui seulement se déclare ainsi en faveur de l'abdication de la reine.

Et l'hypothèse de Charles jouant les « rois fantômes » aux côtés de sa mère octogénaire est prestement balayée d'un revers de la main par les proches de la cour des Windsor. « Il n'est aucunement question que le prince de Galles prenne plus de responsabilités au détriment de la souveraine », s'insurge un conseiller de haut rang de la reine. « Abdiquer n'est pas une option envisageable. »

Les « républicains » admettent eux aussi que leur cause n'a aucune chance d'être entendue pour l'heure. « Il n'y aura pas de république tant que la reine sera en vie », assure le professeur Stephen Haseler, président de « Republic », qui fait campagne pour l'élection du chef de l'État.

« Une bonne partie de nos compatriotes estiment que la reine fait du bon travail. Le débat sur la monarchie n'aura donc jamais vraiment lieu du vivant de la souveraine », ajoute Haseler devant Reuters.

En 1997, la popularité de la monarchie s'était effondrée au lendemain de la mort accidentelle à Paris de la princesse Diana, épouse divorcée de Charles, dont les obsèques avaient donné lieu à un déferlement populaire de chagrin contrastant avec la froideur apparente de la famille royale, reine comprise.

Pour Robert Lacey, biographe de la reine, cette dernière a en fait eu raison d'éloigner dans un premier temps des feux de l'actualité les deux fils de Diana, les princes William et Harry.

« Être présente auprès de ses petits-fils qui venaient de perdre leur mère adorée dans des circonstances tragiques, les protéger du reste du monde a contribué à écorner dans un premier temps l'image de la reine auprès de ses sujets. Mais, aujourd'hui, on se rend bien compte que la reine a eu, comme d'habitude, raison », souligne Lacey.

La reine se porte comme un charme et elle raffole de son rôle

Le mariage en 2005 de Charles avec sa maîtresse de longue date Camilla Parker-Bowles a également contribué à apaiser les tensions existant entre le prince héritier et la souveraine. « Lady Di » avait toujours imputé l'échec de son union avec Charles à Camilla, qu'elle surnommait sans ménagement « le rottweiler ».

Situation inconfortable

Charles, un personnage parfois controversé en raison de sa tendance à se départir de la neutralité pour faire connaître ses vues très personnelles sur les affaires du royaume, est aujourd'hui un homme bien plus heureux dans sa vie privée.

Mais, à l'approche de la soixantaine, sa situation reste plus qu'inconfortable, devant rester dans l'ombre de la reine, à attendre l'improbable disparition de sa mère.

Cette dernière a livré le fond de sa pensée sur la manière dont elle voit son rôle en évoquant à la télévision la crise de 1936 qui avait fait vaciller le trône des Windsor. « C'est une question de maturité, d'accepter votre destin parce qu'à mes yeux, la continuité est une chose très importante. C'est un métier pour la vie », a-t-elle confié dans ce documentaire datant des années 1990.

Elizabeth II, dit-on, n'est pas très chaude pour la tradition de la monarchie au pouvoir aux Pays-Bas voulant que les souveraines s'effacent parfois au profit de leurs filles.

« La reine dédaigne les monarques qui font comme bon leur semble et se retirent de la scène publique », affirme Penny Junior, célèbre biographe de la famille royale. « On hérite du trône uniquement à la disparition de son aïeul, un point c'est tout. »

A en croire Penny Junior, la reine actuelle se porterait comme un charme (« she is fit as a flea », qui se traduit littéralement par « elle se porte comme une puce »).

La biographe ajoute, ce qui ne devrait pas rassurer Charles: « Elle est en parfaite possession de ses moyens, elle raffole de son rôle qui est exactement ce qu'elle attendait. »

Reuters

Arrêtez de travailler pour les pétrolières.

TDI. Plus de 1000 km avec un seul plein.



Terminé les sacrifices et les privations. Avec la Jetta TDI^{MD}, oubliez les hausses du prix de l'essence et profitez de la puissance sans compromis de son moteur turbo à injection directe. Environ mille kilomètres avec un seul plein¹, de quoi vous mener loin, très loin des stations-service et de leur gourmandise.

La Jetta TDI
2006

À partir de
289\$
par mois*

Location
48 mois

Visitez vw.ca/consommation ou appelez au 1 888 ROULE VW pour plus de détails.

Acompte de 2 813 \$. Frais de préparation de 275 \$. *L'offre s'applique à une Jetta TDI 2006, de base, 5 vitesses, neuve, en stock. Photo à titre indicatif seulement. Frais de transport inclus. Taxes, immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (jusqu'à 46 \$), frais administratifs du concessionnaire (le cas échéant) et frais de 12 \$ du km après 80 000 km en sus. Offre soumise à l'approbation du crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offre en vigueur à partir du 1^{er} avril 2006. Cette offre est d'une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et un échange entre concessionnaires peut donc être requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Ne s'applique qu'aux locations faites à des particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire. ¹Basé sur une moyenne ville (6,6 L/100 km)/route (5,2 L/100 km) des données publiées par Transports Canada pour la Jetta TDI équipée d'une boîte manuelle et d'un moteur TDI de 1,9 L. La consommation réelle dépend des conditions et habitudes de conduite et des équipements additionnels du véhicule.

É D I T O R I A L

Le défi iranien

Le Conseil de sécurité de l'ONU est dans l'impasse. Ses membres n'étant pas au diapason en ce qui a trait au nucléaire iranien, on observe de plus en plus d'initiatives unilatérales. À preuve: ces nouvelles voulant que des militaires américains planchent sur un éventuel bombardement des sites.

Il y a quelques jours à peine, le président Mahmoud Ahmadinejad a annoncé avec emphase que les scientifiques de son pays étaient enfin parvenus à enrichir une certaine quantité d'uranium. Dans la foulée, il a déclaré, que l'Iran étant désormais une puissance nucléaire, les autres nations étaient condamnées à négocier avec elle sur cette base. Il n'est donc pas question que l'Iran renonce à son ambition de maîtrise totale du nucléaire.

Cet épisode confirme pour la énième fois que le gouvernement iranien se moque complètement des directives portant la signature de l'ONU. Il est écrit dans le ciel que, le 28 avril prochain, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) va constater ce qu'elle a constaté maintes fois. À savoir que l'Iran refuse de respecter le Traité de non-prolifération dont il est membre. Le 28 avril? A cette date va expirer le délai accordé à Téhéran pour stopper les opérations d'enrichissement de l'uranium.

Le dossier étant fort complexe, il est évidemment empreint d'une forte dose de confusion. Ainsi, on ne sait pas avec exactitude quand les militaires iraniens pourront greffer une ogive sur leur missile à longue portée (1400 km). Au surlendemain de la sortie publique d'Ahmadinejad, le patron de l'agence nucléaire russe est intervenu pour affirmer que le projet iranien en était à ses balbutiements. Aux États-Unis, le président de l'Institute for Science and International Security assurait pour sa part que la sortie en fanfare du leader iranien relevait de la posture nationaliste, le pays n'ayant pas toute l'expertise et le matériel nécessaire pour fondre le combustible dans une bombe. D'autres affirment que ce n'est pas avant 2020 que l'Iran fabriquera sa première bombe.

Ces aspects techniques sont d'une telle importance qu'ils expliquent en grande partie la position adoptée par les différents membres du Conseil de sécurité. La semaine dernière, la secrétaire d'État Condoleezza Rice jugeait qu'en l'état actuel des choses le temps de l'action était venu. Ses homologues britannique et français partageant le diagnostic, ils favorisent l'emploi de sanctions à court terme. Les Chinois et les Russes? S'ils ne sont pas chauds à l'idée de punir l'Iran, ils affichent aujourd'hui une opposition moins ferme qu'il y a un mois à peine. Retournons aux États-Unis.

Dans la dernière livraison du *New Yorker*, le vétéran journaliste Seymour Hersh détaille en long et en large la position réelle de la Maison-Blanche. Elle est toute simple. Le président Bush et ses conseillers ayant convenu que les démarches de l'AIEA avaient échoué, ils envisagent un bombardement des sites de production qui, espèrent-ils, se traduira par un changement de régime. Selon l'enquête de Hersh, l'obsession actuelle de Bush est la suivante: conclure son passage à la Maison-Blanche par le renversement d'Ahmadinejad. À son avis, il est le seul président pouvant y parvenir, car jamais son successeur n'osera s'en prendre à l'Iran au cours d'un premier mandat.

Les militaires, c'est à retenir, sont quasi unanimes à écarter le scénario de Bush. Trop embringués en Irak, ils jugent dangereuse une attaque en Iran qui, si elle advenait, aurait un effet boomerang dans les environs justement de Bagdad. À ce propos, un fait doit être souligné deux fois plutôt qu'une car il en dit long sur l'humeur de l'armée des États-Unis. Il y a trois jours à peine, le *New York Times* indiquait que six gradés de haut rang réclamaient la démission du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld à cause de l'incompétence qu'il a manifestée dans le cadre du dossier irakien. À leurs yeux, le pouvoir exécutif n'a plus de crédibilité. Dans ces conditions, on voit mal comment Bush pourrait ordonner une offensive contre l'Iran.

Il reste donc les sanctions. Le hic, c'est qu'elles risquent de provoquer une riposte qui saignera durablement l'économie mondiale. En effet, à l'évocation de sanctions par les Occidentaux, l'Iran a rétorqué qu'il userait de l'or noir. À mots à peine couverts, les autocrates de Téhéran ont laissé entendre qu'ils n'hésiteraient pas à réduire leur production et à fermer le détroit d'Ormuz par où transitent les trois quarts des exportations du pétrole du golfe Persique. À bien y regarder, chaque acteur du dossier est menotté.

Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CONDOLEZZA «ÉBLOUIT» PETER MACKAY...



LETTRES

Histoire: une méthode trop ambitieuse

Jocelyn Létourneau a tout à fait raison de rappeler que, malgré les progrès de la scolarisation, l'idée de l'histoire nationale que se font les jeunes reste toujours la même, cohérente et bien enracinée dans de solides mythes (*Le Conseil de la souveraineté du Québec n'a pas à s'inquiéter*, *Le Devoir*, 3 avril 2006). Je peux témoigner du fait qu'après avoir consacré plus de 30 ans de ma carrière à l'enseignement de l'histoire au collégial (celle du Québec et du Canada), j'ai observé le même phénomène chez mes étudiants.

Cette «version forte et simpliste» décrite par Létourneau, j'ai bien tenté de la déraciner en m'employant à remettre en question certains chapitres de l'historiographie traditionnelle et en cherchant à contrer le discours à la mode de l'époque. Cela me forçait évidemment à explorer avec eux des perspectives plus larges, à démêler le réel de l'imaginaire dans le but de leur faire comprendre ce qui me semblait être les véritables enjeux de notre aventure sur ce continent.

Dans ce dessin, j'ai entre autres exploré les grands épisodes de notre passé à la lumière des faits les plus marquants de l'histoire américaine, démarche qui me semblait essentielle pour illustrer à quel point notre destin a été et reste étroitement lié à l'évolution de ce pays et dont la connaissance est indispensable pour comprendre nos problèmes actuels.

Or, je m'en rends compte maintenant, cette méthode était trop ambitieuse. D'abord, parce que l'histoire de par sa nature ne peut expliquer le présent qu'à partir de la conception que l'on a de la réalité. Or, compte tenu

de la sensibilité de l'époque, exacerbée par les débats sur la question nationale, il était (et demeure sans doute) inévitable que ces jeunes adhèrent à la version première et dominante, essentiellement dualiste, donc simpliste et réconfortante pour l'esprit. Dans de telles conditions, le mythe et les légendes se confondent avec le réel.

Ensuite, les travaux des chercheurs sur l'enseignement de l'histoire nous apprennent que l'apprentissage de cette discipline et de sa méthode se fait selon des règles qui renvoient au domaine du développement de la pensée abstraite. Or d'autres chercheurs ont révélé que le stade de la pensée formelle indispensable à toute recherche historique n'est pas encore atteint chez une forte proportion d'étudiants de cégeps.

C'est sans doute des faits de cette nature qui expliquent les résultats de l'enquête de Jocelyn Létourneau. Ce qui, en définitive, renvoie au rôle de l'école. Mais c'est là un autre problème!

Claude Poulin
 Sillery, le 13 avril 2006

À la défense de Madeleine Gagnon

Quoi qu'on en pense, elle n'est pas encore révolue cette période de l'histoire où les habitants de la Nouvelle-France s'esquintaient à en faire une terre habitable, où ils conjuguèrent leur énergie à leurs convictions pour être reconnus, non seulement comme des défricheurs courageux et acharnés, mais surtout comme des hommes et des femmes à part entière. Si cette douloureuse période pour le corps et l'esprit était chose du passé, nous n'en

serions pas là, plus de deux siècles après la révolte des patriotes, à défendre notre identité culturelle et à lutter contre le désir d'assimilation des plus nombreux, ceux qui se croient les plus forts et les modèles à suivre.

J'enseigne la littérature québécoise dans une institution collégiale depuis plus de vingt ans, et la polémique suscitée par le texte de David Homel me stupéfie. La question est mal posée. Pourquoi notre littérature devrait-elle être un produit exportable? Pourquoi les œuvres de nos écrivains devraient-elles se faire l'écho ou le pâle reflet d'une autre réalité langagière et collective que la nôtre? S'il reste encore une chose à l'abri du marchandage, n'est-ce pas justement le pouvoir évocateur des mots?

Que certains auteurs manient moins bien la plume que d'autres n'est pas le propre des Québécois et ne doit pas occulter le savoir-faire de celles et ceux qui se révèlent les piliers de notre institution littéraire. Je pense ici à Madeleine Gagnon dont la prose poétique témoigne d'une sensibilité qui ne se heurte à aucune frontière, qu'elle soit géographique ou idéologique. Ses mots, leurs images et leur musicalité s'inscrivent sur les parois de l'universel: celles de l'intériorité.

Or, si chez certains l'intériorité résonne des bruits engendrés par les complexes d'infériorité ou de supériorité qui les empêchent d'écouter d'autres voix que la leur ou celle de leurs pareils, il ne faut pas s'étonner de les entendre dénigrer ce qui leur demande de faire preuve d'un peu d'abnégation pour dépasser le stade du narcissisme primaire et reporter sur un objet extérieur le poids de leur manque à être.

Michèle Côté
 Professeure de littérature
 au Cégep de Saint-Félicien
 Le 14 avril 2006

LIBRE OPINION

Montréal, un système de transport sur la voie du déclin

NORMAND PARISIEN
 Directeur, Transport 2000 Québec

Document préparé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise à l'École nationale d'administration publique

Congestion routière croissante voire endémique aux heures de pointe, entretien inadéquat des infrastructures (équipements de transport collectif, routes, voirie, etc.), consommation énergétique et qualité de l'environnement insoutenables à long terme, exclusion relative des moins fortunés du système économique et isolement des régions. Tel est globalement le lot de notre système de transport, malgré les nombreuses innovations du XXI^e siècle. Qui s'occupera maintenant de résoudre ces problèmes de manière efficace? [...]

Ce que nous tenons trop facilement pour acquis depuis quelques décennies — un système de transport acceptable dans la métropole — semble résoudre ces problèmes de manière efficace? [...]

Nous sommes à peu près les seuls à négliger cette situation, qui risque de compromettre la compétitivité économique du Canada et du Québec envers les États-Unis — notre principal partenaire commercial — qui investissent désormais des sommes colossales dans l'entretien de leurs réseaux routiers et le développement des transports en commun (auxquels s'ajoutent, depuis 1992, les réseaux cyclables et piétonniers en milieu urbain). D'ailleurs, nos voisins ne font que s'inspirer des pays de l'Union européenne à cet égard.

Bref, il faudra évaluer de manière encore plus judicieuse l'efficacité des investissements publics en transport dans les années à venir, compte tenu de la rareté des ressources qui touche le secteur des transports au Canada et au Québec depuis une vingtaine d'années. La population américaine est beaucoup moins pénalisée dans ce domaine des politiques publiques.

De plus, il est devenu urgent de modifier les règles actuelles de gouvernance en matière de politiques, faute de quoi nous sommes condamnés à une force d'inertie considérable; en effet, personne n'assume ici directement la responsabilité du système de transport. Celle-ci est morcelée entre divers acteurs plus ou moins intéressés par les résultats.

Les forces

Interrogés à ce sujet, 25 intervenants intéressés par les dossiers du transport (organismes publics, acteurs socio-économiques et environnementaux, syndicats et regroupements d'usagers, etc.) nous ont relaté leur perception des forces et des faiblesses du système de transport actuel.

D'abord, le métro de Montréal semble pour plusieurs la plus grande réussite du XX^e siècle. Pourtant, c'est une infrastructure vieillissante, et son matériel roulant a déjà atteint la limite de sa durée de vie utile.

Ensuite, le transport des marchandises se porterait plutôt bien, étant donné la dotation principale en infrastructures pour le transport des denrées et le commerce extérieur des biens: chemin de fer, équipements aéroportuaires, port de Montréal dont le succès ne se dément pas année après année, en particulier pour le trafic des conteneurs. De plus, une fluidité jugée acceptable — comparativement à plusieurs autres centres urbains sur 24 heures — rend les réseaux routiers relativement accessibles pour le transport des marchandises.

Enfin, pour le transport des personnes, certaines innovations auront permis au cours des 30 dernières années d'améliorer la mobilité des personnes à des coûts plutôt raisonnables pour les autorités publiques. Cela a contribué à réaffecter des ressources vers d'autres programmes ou services publics par une meilleure productivité: voies réservées aux autobus sur le pont Champlain (1978), création des Conseils intermunicipaux de transport dans des banlieues à forte croissance de population (1983), avène-

ment de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 1996.

L'AMT affiche ainsi des résultats impressionnants en dix ans en matière de relance de certains services-clés: réseau des trains de banlieue, parcs de stationnement incitatif pour le rabattement aux réseaux de transport collectif, expansion ou modernisation de terminus régionaux et autres innovations.

Les faiblesses

La compétitivité des réseaux routiers et de transport collectif est en revanche clairement considérée comme une lacune majeure du système de transport métropolitain, de même que leur intégration réciproque. Aussi, l'absence de ressources appropriées en matière de recherche et d'innovation risque de contribuer à un retard appréciable dans l'amélioration du système, en ce qui concerne la qualité de l'information ou des services publics notamment (aux États-Unis et en Europe le tramway urbain connaît un essor remarquable, ce qui n'est nullement le cas ici).

Par ailleurs, les blocages institutionnels et l'acrimonie des débats — souvent monopolisés par des groupes d'intérêt peu susceptibles de compromis dans l'arène des décisions — sont considérés comme une cause de faiblesse qui renforce le corporatisme du processus décisionnel, public ou privé.

Même dans le secteur public, où la population s'attend à un minimum de coopération entre les autorités, on assisterait plutôt à une concurrence intergouvernementale ou institutionnelle néfaste. C'est alors qu'on observe, par exemple, entre le gouvernement québécois et les municipalités, des débats d'opérateurs qui freinent un développement et un entretien du patrimoine devenus urgents. Assez curieusement, malgré la taille de la population et l'étendue du territoire, les États-Unis ont réussi à trouver une solution à ce dilemme.

On devra mieux clarifier le mandat des organismes publics existants

IDÉES

SANTÉ

Le gouffre sans fond de la santé et de la dette

PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Économiste, Université du Québec à Trois-Rivières

Le gouvernement Charest vient d'expliquer que les coûts pour les deux grands centres hospitaliers universitaires montréalais passeraient de 2,6 à 3,6 milliards de dollars, dont une partie serait assumée par le privé dans un PPP. Comme si, finalement, ce n'est pas le public qui paiera en déboursements directs, en loyers et en marge bénéficiaire pour les promoteurs.

Le ministre Philippe Couillard avouait d'ailleurs que ces coûts augmenteraient à mesure que les projets se développeraient.

Deux semaines plus tôt, le ministre des Finances entendaient développer une stratégie, timide il est vrai, pour tenter de diminuer la dette transmise aux générations futures tout en reconnaissant aussi du bout des lèvres que, malgré la loi pour empêcher tout déficit budgétaire, la dette continuera d'augmenter.

Ces deux annonces sont éclairantes pour illustrer que l'on ne peut traiter le problème de la dette en se limitant à quelques fonds des générations à base de surprofits d'Hydro-Québec, comme le prônent ceux que l'on appelle maintenant les lucides.

À la source!

Pourtant, on sait au moins depuis 1495, avec les analyses du Vénitien Luca Pacioli, qu'en parlant de dette il faut nécessairement scruter aussi les dépenses et les sources de celles-ci. Or la santé, si on continue de la traiter comme on le fait, est un gouffre sans fond qui va drainer tout surplus gouvernemental et même les profits d'Hydro-Québec, sans que la dette diminue et que les pauvres et la classe moyenne en souffrent.

L'évolution des coûts des deux centres universitaires est un bon exemple de ce gouffre, dans ce cas volontaire, alors qu'un seul centre, comme dans toutes les villes du monde de même taille, suffirait. Il est vrai que si on remet en question le centre de l'université McGill pour épargner immédiatement un milliard de dollars et plusieurs centaines de millions de fonctionnement par année, les anglo-Québécois vont accélérer leur chantage, comme ce fut le cas dernièrement avec la rationalisation du fonctionnement des deux hôpitaux pour enfants, Sainte-Justine et le Montreal Children's Hospital, sous le prétexte que les enfants seraient en danger si on devait les transporter d'un hôpital à l'autre pour des interventions spécialisées dans chaque hôpital. Comme si cela ne se faisait pas tous les jours dans les hôpitaux de province lorsqu'on a besoin d'un traitement plus avancé qui n'existe qu'à Québec ou Montréal.

Rappelons qu'au moment de la nationalisation de l'électricité en 1962, les firmes financières anglophones avaient prédit l'effondrement des finances publiques et de l'économie québécoise; mais René Lévesque avait tenu bon avec toute l'émancipation des francophones qui a suivi.

Les économies de ce côté de la santé peuvent aussi se multiplier, même avec le vieillissement de la population, si on accepte de s'attaquer à son mode actuel de fonctionnement aberrant dans lequel les médecins peuvent multiplier les actes et les prescriptions sans égard aux limites budgétaires fixées par les administrations. C'est comme si, dans une entreprise, les employés pouvaient utiliser, sinon gaspiller comme bon leur semble, les matières premières et les équipements quelle que soit la stratégie de la direction. Dans notre système capitaliste, c'est le seul endroit où la somme de travail et les salaires (avec toutefois dans ce

dernier cas un plafond qui explique pourquoi tant de médecins ne travaillent que 8 ou 9 mois par an après l'avoir atteint) sont fixés jour après jour par les employés. Ce qui explique que la santé sera toujours un abîme si on ne change pas les règles.

Prenons un autre exemple d'économies pour diminuer la pression constante des coûts de la santé sur la dette, soit les maladies nosocomiales (*Clostridium Difficile*, pneumocoques, staphylocoques...). On sait qu'elles sont en bonne partie causées par le manque d'hygiène dans les hôpitaux. Au moins 90 000 personnes en sont affectées et 4000 en meurent annuellement au Québec. Cela veut dire des hospitalisations répétées et coûteuses variant entre 5 et 50 jours. En comptant dix jours en moyenne, on trouve facilement 400 millions par année à épargner.

Certains hôpitaux viennent de réagir en se vantant de faire laver les mains des patients deux fois par jour, alors qu'il y a 40 ans, c'était tout simplement normal de le faire systématiquement (au lever du jour, avant et après chaque repas, à chaque changement de bassine, etc.). De même, les infirmières devaient se couper systématiquement les ongles, se brosser constamment les mains, enlever leurs bijoux, etc.

On nous rappelle que même la stérilisation des instruments chirurgicaux laisse à désirer. Louis

Pasteur doit se retourner dans sa tombe avec de telles inconsciences.

Pushers de médicaments

Un troisième exemple est la montée exponentielle du recours aux médicaments au point que leurs coûts dépassent maintenant le salaire des médecins. Plusieurs chercheurs, comme Marcia Angell, ex-rédactrice du *New England Journal of Medicine*, expliquent qu'un trop grand nombre de médecins sont devenus tout simplement des *pushers* de médicaments au seul profit des machines commerciales pharmaceutiques. Ces dernières en sont venues à inventer des pathologies comme «la préhypertension, le désordre d'anxiété généralisé, le syndrome prémenstruel dysphorique, le dysfonctionnement érectile...». On vient même de développer un médicament pour arrêter les menstruations alors que les tumeurs bénignes augmentent de façon effarante chez les jeunes femmes. D'autant plus que trop peu de médecins se préoccupent du fait qu'environ 20 % des patients réagissent en sens contraire des effets recherchés par les médicaments et un autre 20 % n'y trouvent aucun effet. On pourrait économiser un autre demi-milliard si on éduquait sinon contraignait les médecins à ce propos.

Ajoutons qu'une partie importante de la dette du Québec provient de la diminution draconienne des

paiements de transferts du gouvernement fédéral pour rembourser la dette fédérale créée durant les années folles de Trudeau. On sait que la part fédérale pour la santé est passée de 50 % en 1960 à 12 % en 2000, pour remonter quelque peu par la suite. Cette diminution a permis à Paul Martin d'enregistrer des surplus étonnés alors que les provinces doivent quémander systématiquement leur pitance jusqu'à accepter l'envahissement de leurs champs de compétence.

En d'autres mots, il suffirait de rapatrier tous les impôts à Québec pour résoudre une bonne partie du problème, ce que les lucides refusent d'examiner faute de pousser à fond leur analyse. Comme si les impôts au fédéral n'étaient pas payés aussi par les Québécois.

Certains disent que changer le mode de fonctionnement de la médecine et ainsi attaquer de front le gouffre sans fond du système de santé et finalement le problème de la dette ne serait pas accepté par la population. Pourtant, la récente étude prospective du Conseil de la science et de la technologie, avec une large enquête auprès de la population et des chercheurs, montre que les deux plus importants défis des dix prochaines années que devra affronter le Québec sont, d'abord, l'adoption de saines habitudes de vie pour favoriser la santé et, ensuite, la recherche d'une autre efficacité du système de santé. Mais, pour cela, il faudrait du courage et de la persévérance de la part de nos gouvernements!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Certains disent que changer le mode de fonctionnement de la médecine et ainsi attaquer de front le gouffre sans fond du système de santé et finalement le problème de la dette ne serait pas accepté par la population. Pourtant, la récente étude prospective du Conseil de la science et de la technologie montre que les deux plus importants défis des dix prochaines années que devra affronter le Québec sont, d'abord, l'adoption de saines habitudes de vie pour favoriser la santé et, ensuite, la recherche d'une autre efficacité du système de santé.

Renouveler le système de santé grâce à la voie coopérative

ALBAN D'AMOURS

Président et chef de la direction, Mouvement des Caisses Desjardins

Extraits de l'allocation prononcée par l'auteur le 13 avril devant la Commission des affaires sociales qui se penche actuellement sur la place du privé dans le domaine de la santé

Dans le monde de la santé, nous avons assisté au cours de la dernière décennie à un foisonnement d'initiatives coopératives tout à fait digne de mention. Près d'une centaine de nouvelles coopératives ont ainsi vu le jour dans les domaines des services à domicile, de l'hébergement, des services ambulanciers et dans celui des cliniques médicales.

Chaque fois, c'est une collectivité qui se mobilise pour prendre en charge la satisfaction de ses besoins. Chaque fois, la grande polyvalence, la grande «malleabilité» du modèle coopératif représentent un avantage indéniable. Chaque collectivité qui se lance dans l'aventure coopérative a en effet la possibilité d'adapter le modèle à sa situation et son environnement particuliers.

Je suis à ce sujet convaincu que c'est parce que le modèle coopératif est un modèle vivant qu'il est pour l'avenir encore un modèle gagnant.

Nous sommes en mesure de constater que les cliniques coopératives, en plus de répondre aux besoins exprimés par les forces vives du milieu, soulèvent de plus en plus l'intérêt d'un certain nombre de médecins.

En effet, les jeunes médecins, de même que les plus âgés qui se dirigent vers leur retraite, choisissent de se consacrer davantage à leur pratique médicale plutôt qu'à la gestion administrative d'une clinique médicale. La clinique coopérative a pour eux l'avantage de gérer les affaires administratives, soit par exemple la facturation, la location des locaux à d'autres professionnels de la santé, la gestion du per-

sonnel, l'entretien des lieux, l'achat de fournitures et d'équipements.

Impact réel

Outre les motivations et le contexte qui expliquent la création de ces cliniques coopératives, les travaux du Conseil de la coopération du Québec permettent de croire que ces dernières ont aussi un impact important sur le développement de leur milieu.

Une recherche récente menée par l'économiste Pierre Pélouquin visait à mesurer les impacts économiques et sociaux de la présence de la coopérative clinique santé sur la communauté d'accueil de Saint-Etienne-des-Grès, soit la municipalité qui a vu naître une première clinique coopérative en 1996. La méthodologie utilisée a consisté à comparer l'évolution de plusieurs indicateurs de développement à Saint-Etienne-des-Grès avec 450 municipalités de même taille.

La comparaison des indicateurs économiques et sociaux sur une période de dix ans laisse voir des résultats intéressants à Saint-Etienne-des-Grès. Qu'il s'agisse de la baisse du chômage, de l'accroissement de la population ou de l'évolution des déclarants d'impôts, les résultats de l'étude permettent d'affirmer que la prise en charge citoyenne a un effet levier qui contribue à améliorer les conditions économiques et sociales d'une communauté.

C'est souvent en réaction à la perte de ressources spécialisées en santé que les citoyens se mobilisent pour créer leur clinique coopérative. La formule de clinique médicale coopérative représente également une formule intéressante dans la mesure où elle constitue une réponse au problème d'accessibilité à des services de santé en plus d'être une solution de rechange à la marchandisation de la médecine dans certains milieux à plus petite densité de population.

Modèle d'affaires

Ce dernier phénomène est en train de transformer la prestation de soins de santé au Québec. Les re-

cherches conduites par le Conseil de la coopération du Québec ont permis de déterminer l'émergence d'un nouveau modèle d'affaires à l'échelle mondiale et au Québec.

Ce modèle consiste à intégrer des services multiples en santé en un seul lieu: pharmacie, épicerie-supermarché et clinique médicale. Il encourage l'établissement des cliniques médicales là où il existe une masse critique de consommateurs et il généralise le «sans rendez-vous» sans mettre l'accent sur le suivi médical.

Le développement de ce modèle d'affaires a un impact sur la répartition infra-régionale des effectifs médicaux, et ce, sur la base des forces du marché de consommation. Ainsi, de 1500 cliniques privées avec des médecins en l'an 2000, on en trouve aujourd'hui presque deux fois moins (840).

Les agents économiques facilitent l'établissement de cliniques en leur fournissant des services clé en main (locaux, équipement, facturation) avec comme objectif d'augmenter l'achalandage des commerces localisés dans le même environnement. Ce modèle a aussi l'inconvénient d'évacuer toute la question de la prévention en santé, qui est pour sa part étroitement associée à l'approche coopérative.

Nous ne pouvons pourtant pas, collectivement, laisser les coûts du curatif exploser littéralement comme ils le feront du seul fait de l'évolution démographique du Québec, sans faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en freiner le rythme en mettant notamment les citoyens au centre de la gestion de leur santé.

Un rôle à reconnaître

Le modèle de coopérative de solidarité santé que nous préconisons est à mille lieues de celui représenté par le tandem grandes surfaces en pharmacie et cliniques médicales privées, qui s'est imposé au cours des 20 dernières années dans toutes les régions du Québec. Ce dernier modèle est ainsi en

train de concentrer le corps médical dans les villes d'un minimum de 10 000 habitants, et il représente pour cette raison une réelle menace pour les stratégies de développement des petites collectivités. C'est justement pour contrer la fragilisation des communautés causée par la perte de services de santé qu'émergent des expérimentations marquées par la volonté des citoyens de trouver une réponse à leurs besoins. Les citoyens se mobilisent alors pour créer leur propre clinique coopérative.

Le mouvement coopératif peut jouer un rôle de premier plan dans la responsabilisation des personnes au sujet de leur santé et la réussite d'une approche préventive dont les effets se feront sentir à moyen et à long terme. Parce que nous voyons l'avenir en termes de pérennité, que notre structure de propriété nous délivre de la tyrannie du trimestre et que nous pouvons ainsi plus librement travailler dans une perspective de long terme, nous sommes certes parmi les mieux placés pour valoriser l'effort de longue haleine et la persévérance obligatoirement associés à toute approche préventive.

Il est regrettable que la seule mention du mot «coopérative» dans le document qui sert actuellement de base à la consultation sur l'accès aux services de santé, le soit à propos d'une formule, les cliniques affiliées. La formule coopérative dans le secteur de la santé est bien plus qu'un modèle d'organisation administrative, elle a l'avantage de situer les citoyens au cœur de la gestion de leur santé et pour cela elle mérite d'être reconnue.

Le mouvement coopératif ne demande pas qu'on lui consacre plus de ressources ou d'attention que celles qui sont allouées au développement des entreprises privées classiques. Il ne demande qu'une pleine reconnaissance du potentiel qu'il représente. Tout le reste, de la mobilisation collective à l'organisation, de la prestation des services à la responsabilisation des personnes, le mouvement coopératif est capable de l'encadrer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Mathieu Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Lévesque et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rény (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille et Alec Cantongny (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durrain (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marilyne Hamelin (secrétaires de la rédaction); Marie-Pier Trappier, Alexandre Sheldis (communisme); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Dervine, Rachel Rochefort (Ottawa), Sylvie Laporte, Marlene Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Gosselin (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Castars, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanis, Olivier Zola; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la circulation), Caroline Simard (secrétaires à la clientèle, par internet), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lefleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SANTÉ

À Santé Canada, on reconnaît à mots couverts que le ministère est tombé sur un os en mettant son règlement en application

SUITE DE LA PAGE 1

La présence de ce numéro, composé de huit chiffres précédés de l'acronyme NPN, assure aux adeptes des thérapies alternatives que le fabricant possède une licence de mise en marché et garantit au passage la qualité, l'innocuité et l'efficacité de ces médicaments naturels.

Rappelons que le Règlement sur les produits de santé naturels, inspiré par les recommandations du Comité permanent de la Chambre de la santé, vise à «mieux outiller les Canadiens pour prendre des décisions éclairées sur les produits de santé naturels qu'ils utilisent», expliquait en juin 2003 Anne McLellan, ministre de la Santé à l'époque. Bien qu'étant de composition animale ou végétale, ces produits sont en effet loin d'être toujours inoffensifs, surtout lorsqu'ils sont mal utilisés, reconnaît depuis des années la communauté scientifique.

Traitement décongestif

Du côté de Santé Canada, on reconnaît à mots couverts que le ministère est tombé sur un os en mettant en application en 2004 ce règlement visant à faire le ménage dans les produits de santé naturels et à rassurer la population sur leurs vertus. «Nous avons beaucoup appris dans les derniers mois», résume Nathalie Lalonde, porte-parole du ministère, et nous tentons désormais d'accélérer le processus [d'homologation] pour faire diminuer l'arriéré [dans les demandes soumises].»

De 90, le nombre de fonctionnaires affectés à cette tâche est désormais passé à 126, indique Santé Canada. Par ailleurs, une «réorganisation majeure du Bureau de révision et d'évaluation des produits de santé naturels» a été entreprise afin de «concentrer les maximum des ressources humaines sur la mise en conformité des produits de priorité 1, 2 et 3», poursuit le ministère.

Ces codes de priorité, établis par le règlement, sont associés par Santé Canada à des groupes de substances à homologuer en urgence en raison de la méconnaissance scientifique que l'on en a ou du risque potentiel d'effets secondaires qui peut leur être associé. Outre les suppléments d'oméga-3 et la glucosamine, les onguents de nitrate d'argent, la vitamine E, les suppléments à base d'algues, les matières bactériennes et les suppléments à base de champignon en font partie.

Afin de retrouver son souffle, le ministère a décidé par ailleurs de repousser d'un an la mise en conformité de plusieurs autres substances, comme les huiles essentielles à usage externe, les vitamines et minéraux et les remèdes homéopathiques, jugés moins risqués. Dans les faits, cela signifie que les fabricants doivent toujours soumettre une demande d'homologation selon les délais prescrits par la loi. Santé Canada fermera toutefois les yeux sur cette classe de produits n'affichant pas de NPN... pendant une année de plus.

Lourdeur et inertie

Malgré ces aménagements, plusieurs acteurs du monde de la santé par les plantes — ou par les composés d'origine animale — commencent à soupiner devant la lenteur de l'appareil administratif. «Ça fait deux ans que nous avons fait des demandes d'homologation», dit Denise Poirier, présidente de Robert & Fils, une entreprise de Montréal qui fabrique et distribue plusieurs gammes de produits de santé naturels. Nous n'avons reçu à ce jour qu'une poignée d'accusés de réception [pour des produits dont les NPN sont pourtant obligatoires depuis plus d'un an]. Il est évident que Santé Canada s'est lancé dans un programme sans penser qu'il allait être aussi lourd à gérer.

La chose était pourtant prévisible en raison de la complexité des démarches, estime pour sa part Lucie Mainguy, présidente d'Aliskir, une entreprise spécialisée dans les huiles essentielles. En plaçant dans les mains de chaque fabricant la responsabilité de prouver la qualité, l'innocuité et la véracité des allégations accompagnant leurs produits, Santé Canada s'expose en effet à une avalanche de demandes d'homologation... parfois pour le même type de substance.

C'est le cas par exemple de la glucosamine commercialisée à ce jour, rien qu'au Québec, par près de huit entreprises différentes. Huit entreprises qui se doivent de soumettre huit demandes afin d'obtenir l'autorisation de vendre leur produit en harmonie avec le règlement fédéral.

Devant ce portrait, des fabricants et distributeurs d'huiles essentielles évoquaient d'ailleurs, dans les pages du *Devoir* la semaine dernière, le cas de l'Allemagne qui a décidé d'engager des fonds publics pour analyser les produits de santé naturels et rassembler, à la place des compagnies, les preuves scientifiques concernant leurs bienfaits pour la santé. Une approche qui conviendrait à plusieurs entreprises, explique Antoine Rigault, président d'Union Nature Aroma-Phyto, qui n'ont pas les reins assez solides financièrement pour se conformer au règlement sans mettre leur existence en péril.

Pour le moment, ce scénario n'est pas envisagé par Santé Canada, a expliqué Nathalie Lalonde. Tout au plus, le ministère indique «qu'une révision complète du Règlement sera entreprise [en 2006] afin d'évaluer la pertinence des exigences actuelles en vue de faciliter la conformité de l'industrie sans compromettre l'innocuité et l'efficacité des produits», peut-on lire dans le rapport trimestriel de la Direction des produits de santé naturels publié en février dernier. Sans plus de détails.

Le Devoir

TEL-AVIV

SUITE DE LA PAGE 1

Au moins neuf personnes sont mortes décapitées, en plus du kamikaze. Entre cinquante et soixante personnes ont aussi été blessées, dont certaines très sérieusement, ce qui fait craindre que le bilan ne s'alourdisse encore.

C'est l'attentat le plus meurtrier à se produire en Israël depuis celui commis par le Hamas le 31 août 2004, à Beer-sheva, dans le sud du pays, qui avait fait 16 morts. C'était également le neuvième attentat suicide depuis qu'une trêve a été déclarée en Israël et dans les territoires palestiniens le 8 février 2005. Ils ont tous été commis par le Jihad islamique sauf un par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa.

«Autodéfense»

«Notre peuple est en état d'autodéfense et a le droit d'utiliser tous les moyens pour se défendre», a déclaré hier Sami Abou Zouhri, porte-parole du mouvement islamiste Hamas, qui a jusqu'à présent respecté la trêve et qui vient de remporter les élections palestiniennes. «L'occupation israélienne porte la responsabilité de ses actions», a ajouté le porte-parole du gouvernement palestinien, Ghazi Hamad.

Au contraire du gouvernement du Hamas, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a condamné l'attentat «terroriste» et a appelé la communauté internationale à intervenir pour mettre fin à la «grave détérioration» de la situation dans la région.

Le premier ministre israélien Ehoud Olmert a fait savoir qu'il allait «décider de quelle façon riposter» à l'attentat d'hier, et il a assuré que son gouverne-



L'auteur de l'attentat de Tel-Aviv, Samir Hamad, un Palestinien de 21 ans apparaît sur cette photo tirée d'un enregistrement vidéo réalisé par le Jihad islamiste et diffusé hier.

ment saurait «comment réagir de manière appropriée». Son porte-parole, Reenan Gissin, a ajouté que le gouvernement palestinien se définissait on ne peut plus clairement comme une entité terroriste.

On rapportait déjà, quelques heures plus tard, le raid d'un appareil israélien contre une fabrique de métaux soupçonnée de confectionner des roquettes artisanales à Zeitoun, un quartier de l'Ouest de Gaza. L'attaque aux missiles n'aurait fait aucune victime mais aurait causé d'importants dégâts matériels, selon des sources.

Le ministre de la Défense, Shaoul Mofaz, et l'armée ont aussi recomman-

dé le bouclage de la région d'où venait le kamikaze.

Condamnations internationales

L'attentat d'hier a été condamné par plusieurs gouvernements. La Maison-Blanche l'a qualifié «d'acte de terreur infâme pour lequel il n'existe aucune excuse». Le porte-parole du Département d'État, Sean McCormack, a ajouté que les commentaires du gouvernement palestinien révélaient «sa vraie nature».

Le président français, Jacques Chirac, le secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, la Russie, le Royaume-Uni et la Jordanie ont également condamné l'attentat.

Le Canada s'est joint au mouvement. «Cet acte de violence brutal et insensé visant des civils innocents souligne une fois de plus la menace qui pèse constamment sur la sécurité en Israël et l'urgence nécessaire pour l'Autorité palestinienne d'assumer ses responsabilités pour prévenir le terrorisme», a déclaré par voie de communiqué le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay.

Parlement et attentat en stéréovision

L'attentat d'hier est survenu quelques minutes à peine avant que le nouveau Parlement israélien (Knesset) issu des élections du 28 mars ne prête serment. Les téléspectateurs israéliens ont même suivi les deux événements simultanément, les services d'information ayant choisi de séparer l'écran en deux avec, d'un côté, la cérémonie protocolaire et, de l'autre, les équipes de secouristes fouillant les décombres.

La Knesset compte 12 formations. La plus importante est le Kadima, avec 29 sièges, suivi par les travaillistes avec 19. Ehoud Olmert est toujours en négociations avec les autres partis afin de constituer une majorité gouvernementale. Il a officiellement jusqu'au 18 mai pour ce faire. Il s'est dit déterminé à tracer, durant son mandat, les frontières d'Israël et du territoire des Palestiniens, avec ou sans l'accord de ces derniers.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse, la BBC, le Financial Times, Haaretz, le New York Times, Reuters et Times

ANONYMAT

SUITE DE LA PAGE 1

La première autorise la divulgation des informations des recensements du XX^e siècle 92 années après leur collecte. L'enquête nationale de 1916 sera donc entièrement diffusée (et même en ligne) à compter de 2008.

La seconde règle oblige l'obtention d'une autorisation de divulgation des renseignements personnels pour tous les nouveaux recensements. Les données de 2006 s'ouvriraient donc en 2098, sauf pour les répondants qui choisiraient explicitement de boucler leur dossier pour toujours et à jamais.

«C'est un changement très important», note Anil Aora, directeur du recensement 2006. Après consultation auprès de plusieurs experts et après avoir comparé notre situation avec l'étranger, nous avons décidé de modifier la loi afin de lever plusieurs ambiguïtés juridiques. Je pense que nous avons atteint un équilibre raisonnable et acceptable.»

Ce n'est pas le seul problème de protection des renseignements qui se pose à Statistique Canada à l'ère de Google et des banques de données. Le sujet préoccupe de plus en plus des citoyens que les garanties traditionnelles fournies par l'organisme, malgré son enviable réputation, ne rassurent plus totalement. En 2004, l'annonce que l'informatisation de la collecte et du traitement des données canadiennes serait dorénavant confiée à l'entreprise américaine Lockheed Martin a donné un tour de manivelle de plus à la crainte collective et a soulevé un débat aux Communes.

L'étanchéité promise n'est même pas absolue en ce moment, alors pour l'avenir... La Loi sur la statis-

tique, dont l'article 17 protège les renseignements personnels, prévoit déjà plusieurs exceptions. Il dit bien: «Sous réserve des autres dispositions du présent article et sauf pour communiquer des renseignements conformément aux modalités des accords conclus en vertu des articles 11 et 12 de la présente loi...» Ces autres articles permettent au ministre responsable de l'agence gouvernementale de conclure des ententes avec le gouvernement d'une province relative à l'échange de statistiques.

Jean-Guy Prévost, professeur en science politique de l'UQAM, un des rares spécialistes québécois de la genèse et des transformations de Statistique Canada, a étudié les tractations qui ont mené à la récente décision sur le consentement éclairé. «Trois positions s'affrontaient au moment des consultations, au tournant de la décennie», dit-il. Le commissaire à la vie privée demandait que les dossiers de Statistique Canada soient détruits une fois l'analyse d'un recensement terminée. L'organisme lui-même proposait de tout garder secret sans détruire les données, au cas où les générations futures décideraient d'en disposer autrement. Les chercheurs et les généalogistes affirmaient que les informations devaient être diffusées après un long délai raisonnable.»

La probation varie d'un pays à l'autre. Les États-Unis se donnent 72 ans, l'Australie 99 ans, le Royaume-Uni un beau siècle tout rond. L'origine des 92 ans à la canadienne demeure assez obscure. Elle pourrait correspondre à l'âge de la majorité (18 ans) couplé à l'espérance de vie (soit environ 74 ans) au moment de la décision légale.

La nouvelle logique, respectueuse des volontés personnelles, s'applique déjà dans certains pays, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La courte

expérience montre qu'une personne sur deux opte pour le cadenas inamovible.

«Statistique Canada a finalement adopté une position médiane autorisant l'ouverture des vieilles archives après 92 ans et le respect des volontés des répondants à l'avenir», résume le professeur Prévost qui juge assez sévèrement la seconde proposition. «Comment va s'effectuer le tri dans 92 ans? Ça va être un jeu de casse-tête administratif. Je crois que l'organisme se dit que dans 92 ans un autre comité se penchera sur la question et pourra décider de changer la loi et la volonté si bien exprimée des répondants.»

Bref, le problème est pelleté loin en avant, et l'éternité ne durera peut-être qu'un temps. «Mais il est aussi possible que le cadenas soit maintenu», poursuit le chercheur universitaire. Dans cette bataille légitime pour la protection de la vie privée, les besoins tout aussi légitimes des historiens, des sociologues ou des généalogistes ne pèsent pas très lourd.»

Le regret était repris dans le *Globe and Mail* de vendredi dernier par l'historien Bill Waiser de l'université de la Saskatchewan. Il rappelait que les recensements se rattachent à une très longue tradition au Canada, la lignée historique remontant au XVII^e siècle. Cette chaîne informative a permis d'obtenir des renseignements irremplaçables sur la vie des ancêtres et l'évolution de la société canadienne. Le professeur Waiser recommandait donc finalement aux répondants qui remplissent leurs formulaires le 16 mai de répondre «oui» à la question 53 et ainsi permettre aux chercheurs de 2093 de continuer leur travail. Un petit crochet à l'éternité.

Le Devoir

LAMRABET

SUITE DE LA PAGE 1

Dans le message spirituel du Coran, rien, mais absolument rien ne cautionnait cette oppression de la femme», explique celle qu'on appelle parfois la «contestataire de l'intérieur».

Pour étayer sa thèse, la féministe musulmane souligne que le verset du Coran qui parle de la participation politique et sociale interpelle explicitement les femmes. «Pourtant, au nom de l'islam, on leur a interdit pendant des siècles de voter, de participer politiquement. Le Koweït vient de donner son accord pour le droit de vote des femmes, et ce sont les islamistes qui votent contre. C'est aberrant», s'insurge l'auteure des essais *Aïcha, épouse du prophète ou l'islam au féminin* et *Musulmane tout simplement*.

La femme tentatrice

La plupart des textes d'analyse du Coran ont carrément emprunté le mythe fondateur de l'infériorité de la femme à la Bible chrétienne. «Dans tous les ouvrages d'herméneutique islamiques, on dit qu'Eve a été formée à partir d'une côte d'Adam et qu'elle est donc inférieure, subordonnée. C'est incompréhensible, alors qu'on ne retrouve pas cela dans le Coran. Cette Ève tentatrice n'existe pas non plus dans le Coran», poursuit Mme Lamrabet. Le concept de la femme tentatrice, dont le corps est source de péché, est pourtant largement véhiculé par plusieurs musulmans pour justifier le port du voile.

Au travers de cette «jurisprudence assésée», l'introduction du concept d'obéissance est probablement le plus dommageable pour les sociétés musulmanes. «Le thème de l'obéissance au mari, avec celui de l'obéissance au pouvoir politique, a été imposé comme socle de l'islam [quelques décennies après la mort du prophète]», affirme Mme Lamrabet. Encore une fois, le

Coran ne traiterait aucunement de l'obéissance de la femme, parlant plutôt de «concertation» entre les époux.

Enracinée profondément dans la culture musulmane, cette notion d'obéissance freine le travail de réflexion. «Critiquer les textes, c'est tabou. Même plus, c'est illicite. Il est aussi interdit de critiquer les interprétations», déplore Mme Lamrabet.

Les femmes sont elles-mêmes les premières «résistantes» à cette lecture féministe des textes religieux. «Vous allez voir des médecins, des enseignantes, qui, une fois qu'elles se sont réconciliées avec la religion, ont pris tout ce côté de la pensée religieuse [oppressant pour les femmes] comme faisant partie intégrante du message spirituel», déplore-t-elle.

La réforme de veours

Cette «troisième voie» dont elle se réclame et qui a commencé à émerger il y a environ une décennie prend davantage les devants de la scène depuis trois ou quatre ans. Des «groupes de lecture» des textes islamiques sont à l'œuvre dans différents pays, et certains jeunes théologues commencent à s'intéresser à ce discours. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Le mouvement est «encore très minoritaire», reconnaît Mme Lamrabet.

Les institutions musulmanes sont encore largement dominées par le courant plus orthodoxe. «Les universités islamiques, c'est un massacre. Il faudrait réformer toute l'éducation islamique», lance-t-elle, notant que des voix commencent à s'élever pour moderniser cet enseignement.

Critique des institutions islamiques, du «discours littéraliste affligeant», Asma Lamrabet ne souhaite pas les prendre de front cependant. La réforme en douceur, voilà ce qu'elle prône.

Il n'est pas question, par exemple, de faire comme

la musulmane américaine Amina Wuadud qui a décidé, l'an dernier, de devenir imam et de conduire une prière mixte. «Elle a tout gâché avec cela. Elle n'a aucune crédibilité dans le monde arabo-musulman. Alors que nous voulons la garder, cette crédibilité.»

Le statut juridique

Peu attachée aux symboles, Asma Lamrabet juge qu'il est beaucoup plus urgent de s'attaquer au statut juridique de la femme musulmane. «Elle est mineure à vie. Elle reste sous tutelle, et même quand [son infériorité] n'est plus dans les lois, c'est dans les mentalités des femmes, cautionné par le religieux.»

L'entreprise est ardue en terre d'islam. «Sous une mission civilisatrice, l'Occident nous a colonisés. La femme musulmane, c'est le dernier bastion, le dernier rempart d'une identité meurtrie», constate Asma Lamrabet. Les tentatives d'émancipation des femmes y sont souvent vues comme une autre manifestation de colonialisme contre une «civilisation meurtrie».

Voilà pourquoi, selon elle, il est impératif que les réformes viennent «de l'intérieur». L'approche de veours suffira-t-elle à contrer la puissance du courant traditionaliste? Asma Lamrabet nourrit beaucoup d'espoir.

Elle est à tout le moins convaincue qu'une «troisième voie» s'appuyant sur les références culturelles musulmanes a plus de chance d'améliorer concrètement le sort des femmes, dans les pays musulmans, que le féminisme radical condamnant l'islam comme une religion opprimente au soi.

D'ici à ce que l'arbre porte ses fruits, Asma Lamrabet espère que le féminisme islamique pourra se tailler une place sous le grand parapluie du féminisme universel.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390